



Rapport annuel d'activités

Année 2011

Août 2012

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I. PREAMBULE.....	6
CHAPITRE II. MISSIONS ET ORGANISATION DE L'INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIERE.....	7
1. Les modifications légales ayant affecté les missions ou le fonctionnement de l'IFC au cours de l'année 2011.....	7
2. Les Missions de l'IFC	7
2.1. Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 précité.	7
2.2. Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :.....	9
2.3. Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :	9
2.4. L'Institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :.....	11
3. Le contrat de Gestion	11
4. L'organisation de l'Institut de la Formation en cours de Carrière	12
4.1. La composition des organes de gestion : le Bureau et le Conseil d'administration	12
4.2. Le- la fonctionnaire dirigeant-e de l'IFC.....	15
4.3. Organigramme de l'IFC.....	15
4.4. Le siège administratif de l'Institut.....	17
CHAPITRE III. EXPOSE DES MESURES PRISES PAR L'INSTITUT POUR REMPLIR SES MISSIONS ET LE CONTRAT DE GESTION.	19
1. Organisation des formations en cours de carrière au cours de l'année 2011- 2012	19
1.1. Pour les membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des centres PMS	19
1.1.1. Etablir le programme.....	19
1.1.2. Choisir les opérateurs de formation, les formateurs et les offres de formation	20
1.1.3. Diffusion de l'offre de formation	22
1.1.4. Organisation des formations collectives.....	23
1.1.5. Gestion des inscriptions.....	24
1.1.6. Suivi et évaluation des formations	25
1.1.7. Relation avec les opérateurs de formation et les formateurs.....	26

1.2. Pour les membres du service général de l'inspection, à l'exception de l'inspecteur général coordonnateur, des inspecteurs généraux et des inspecteurs coordonnateurs.....	27
2. Organisation des formations initiales	28
2.1. Formation initiales, volet commun à l'ensemble des réseaux, des candidats à une fonction de directeurs	28
2.1.1 Les inscriptions.....	28
2.1.2. L'évaluation des formations	30
2.2. Formation initiale des candidat-e-s à une fonction d'inspecteur-trice	32
3. Organisation de la formation complémentaire : « barème 501 ».....	32
3.1. Rappel du contexte du dossier	32
3.2. Etat des demandes et des inscriptions.....	34
4. Le site informatique de l'administration de l'IFC.....	35
5 : Budget et comptabilité	37
6 : Marchés publics.....	38
CHAPITRE IV. SYNTHÈSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES AUX FORMATIONS EN COURS DE CARRIÈRE EN INTERRESEAUX ..	42
Actions entreprises et perspectives au terme de l'évaluation qualitative des formations de 2010-2011	42
CHAPITRE V. SYNTHÈSE DES QUESTIONS, RECLAMATIONS ET PLAINTES ADRESSEES A L'INSTITUT PAR LES USAGERS.....	45
Préliminaires	45
1. Questions, récriminations des usagers.....	46
1.1 : La réglementation relative à la formation en cours de carrière en interréseaux des membres du personnel des établissements scolaires et C .PMS...	46
1.2 : La réglementation relative à la formation initiale de directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux.....	46
1.3 : La réglementation relative à la formation des candidat(e)s à une fonction d'inspecteur-trice	47
1.4 : La réglementation relative aux formations « barème 501 ».	47
1.5 : Des réglementations qui sortent des compétences de l'IFC.	47
1.6 :Les modalités d'inscription, de désistement, d'excuses ou de réorientation et les suites données par l'IFC aux demandes de renseignements divers.....	48
Section 2. Plaintes des usagers.....	48
2.1. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS	48
2.1.1 : Plaintes portant sur la qualité de la formation (N = 5)	49
2.1.2 : Plaintes portant sur les comportements des formatrices-teurs (N = 5).....	49

2.1.3 : Plainte portant sur le comportement des participant-e-s et formateurs (N = 1) 49	
2.1.4 : Plainte portant sur l'inadéquation du choix de formation (N=1).....	50
2.1.5 : Plainte sur l'accueil et le repas (N = 1)	50
2.2. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale de directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux.....	51
2.3. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale des inspecteurs	51

CHAPITRE VI. INDICATIONS RELATIVES AUX PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'IFC 52

1. En matière de formation en cours de carrière	52
2. En matière de formation initiale des directeurs	54
3. En matière de formation initiale des inspecteurs	55
4. En matière de formation complémentaire, « barème 501 ».....	55
5. Poursuite des développements informatiques.....	56
6. Prendre en compte les nouvelles missions de l'IFC dans le contrat de gestion et dans l'arrêté cadre.....	56

CHAPITRE VII. CONCLUSION 57

1. Regard sur le fonctionnement de l'équipe de l'IFC	57
2. Regard sur la communication de l'IFC	57
3. Regard sur les formations organisées par l'IFC.....	59

ANNEXES 61

Annexe 1 – Rémunération, indemnités et jetons de présence des Administrateurs ; rémunération du fonctionnaire dirigeant.....	61
Annexe 2 - Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2009	64
Annexe 3 – Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière organisées en 2009-2010	71
Annexe 4 – Rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux- 2009-2010.....	71

CHAPITRE I. PREAMBULE

Conformément à l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 *relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière*¹, l'Institut présente en cette fin du mois d'août 2012, son neuvième rapport annuel d'activités. Ce rapport porte sur l'année 2011.

« **Article 39.** - *L'Institut transmet au plus tard le 1^{er} septembre au Gouvernement un rapport annuel d'activités de l'année précédente. Le Gouvernement le transmet au Conseil de la Communauté française dans le mois de sa prise d'acte.*

Ce rapport indique notamment les mesures prises par l'Institut pour remplir ses missions, son contrat de gestion, son plan de développement ainsi que les perspectives d'avenir. »

Cette disposition est précisée comme suit à l'article 47 du premier Contrat de gestion² de l'IFC :

« **Article 47 :** (...) *Le rapport d'activités comprend les éléments suivants :*

- *l'exposé des mesures prises par l'Institut pour remplir ses missions, le contrat de gestion et son plan de développement;*
- *des indications relatives aux perspectives d'avenir de l'Institut;*
- *une synthèse commentée des données quantitatives et qualitatives relatives aux formations interréseaux;*
- *une synthèse des questions, réclamations et plaintes adressées à l'Institut par les usagers;*
- *le rapport d'information sur les formations suivies par les administrateurs. »*

Comme nous aurons l'occasion de le développer dans ce rapport, l'IFC continue à exercer toutes les missions et actions qui lui étaient déjà confiées les années précédentes et a commencé à développer en 2011 celle qui lui a été plus récemment attribuée par décret, soit la mise en œuvre des formations donnant accès au barème 501.

Rappelons que si le rapport porte sur l'année 2011, nous ne pouvons négliger le fait que les formations sont organisées suivant le rythme scolaire (septembre 2010 – juin 2011) et que le premier semestre de l'année civile 2011 est consacré à la préparation de l'année scolaire suivante (2011-2012).

Nous remercions déjà le lecteur de l'attention qu'il portera à ce rapport.

¹ (M.B. 31-08-2002).

A ce jour, ce décret a été modifié 10 fois : les 19-12-2002 (M.B. 08-01-2003), 09-01-2003 (M.B. 21-02-2003), 27-02-2003 (M.B. 18-04-2003), 17-12-2003 (M.B. 30-01-2004), 03-03-2004 (M.B. 03-06-2004), 02-02-2007 (M.B. 15-05-2007), 08-03-2007 (M.B. 05-06-2007), 15-02-2008 (M.B. 01-04-08) et 30-04-09 (M.B. 30-06-09) et 17-12-2009 (M.B. 12-02-2010)

² AGCF du 10-12-2003 portant approbation du contrat de gestion de l'Institut de la formation en cours de carrière (M.B. 25-03-2004 – erratum 25-05-2004).

CHAPITRE II. MISSIONS ET ORGANISATION DE L'INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIERE

1. Les modifications légales ayant affecté les missions ou le fonctionnement de l'IFC au cours de l'année 2011

Aucune modification légale n'a affecté les missions ou le fonctionnement de l'IFC au cours de l'année 2011.

2. Les Missions de l'IFC

2.1. Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 précité.

Pour l'année 2011, ces missions sont les suivantes :

1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service;

2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1^{er}, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation;

3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :

— la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

— la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée;

— l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités;

5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

6° *d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française;*

7° *d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;*

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs;

8°bis *d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur;*

8°ter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite³ relatives à ces formations ;

9° d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

Les missions visées à l'article 26, § 1er, 6°, 7°, 8°bis et 8°ter ne sont pas encore entrées en vigueur.

En vertu de l'article 26, § 1er, 9°, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;
- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique.

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

³ Lire « attestations de fréquentation »

2.2. Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :

1° Etablir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet commun à l'ensemble des réseaux portant sur : a) un axe relationnel ; b) un axe administratif, matériel et financier et c) un axe pédagogique et éducatif.

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs de la formation ainsi que les compétences à acquérir. Elle doit en outre fixer la répartition entre les trois modules, du nombre d'heures de formation.

2° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet commun à l'ensemble des réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.

3° Transmettre à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

2.3. Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :

1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.

2° Organiser ce module de formation.

2° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.

3° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence de la Communauté française pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

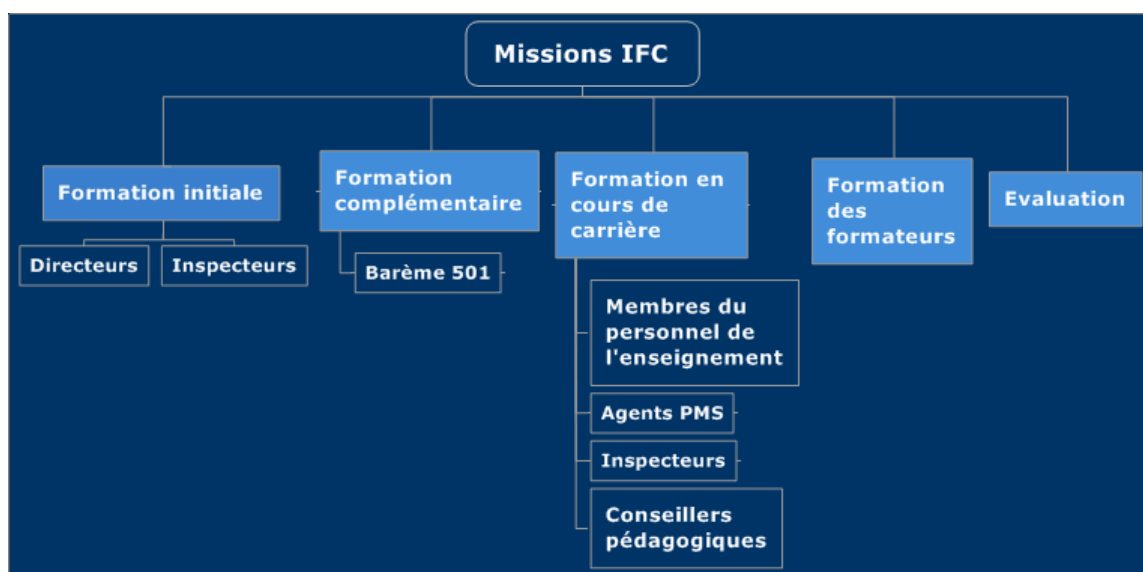
a) des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psycho-

médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;

b) des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence de la Communauté française pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- l'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale commune à l'ensemble des réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.



L'Institut sera aussi l'organisme de référence pour les formations du réseau de la Communauté française lorsque le Gouvernement l'aura décidé.

2.4. L'Institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- La loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public;
- Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;
- Le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française;
- Le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;
- Le décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement.

3. Le contrat de Gestion

Les modifications importantes apportées aux missions de l'Institut par le décret direction, le décret inspection et le décret barème 501 méritent largement une réécriture du contrat de gestion de l'IFC. Nous avons déjà écrit dans les rapports d'activités précédents, que le CA de l'IFC avait approuvé le projet de nouveau contrat de gestion et l'avait envoyé au Ministre de tutelle en août 2007. Cependant, la perspective de nouvelles évolutions des missions de l'IFC n'a pas encore permis qu'aboutisse le processus d'adoption de ce nouveau contrat.

4. L'organisation de l'Institut de la Formation en cours de Carrière

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type B). Il est dirigé, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau, par un fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (art. 30 du décret du 11 juillet 2002 précité).

4.1. La composition des organes de gestion : le Bureau et le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'Institut est définie respectivement par les articles 31 et 34 du décret du 11 juillet 2002 précité. Le Gouvernement arrête la composition du Conseil d'administration et du Bureau en désignant les représentants des réseaux et des organisations syndicales sur proposition de ceux-ci. Il désigne également les experts des universités et Hautes Ecoles ainsi que les inspecteurs.

Enfin, le Gouvernement désigne les deux Commissaires du Gouvernement, l'un à temps partiel et l'autre à temps plein choisi parmi les membres du Corps des Commissaires du Gouvernement.

Jusqu'au 14 décembre de l'année 2011, la composition des organes de gestion, modifiée par l'AGCF du 24 mars 2010, était la suivante :

Membres de droit			
Président	Bureau + CA	Jean-Pierre HUBIN	
Vice-Président	Bureau + CA	Martine HERPHELIN	
		Lise-Anne HANSE	
		Chantal KAUFMAN	
Inspecteurs effectifs			Suppléants
		Roger GODET	Georges VANLOUBBEECK
	Bureau + CA	Daniel PLAS	Nicole MASSARD
	Bureau + CA	Arlette VANDERKELEN	Gérard LEGRAND
		Philippe DELFOSSE	Roland GERSTMANS
		Josette SAMRAY	André CAUSSIN

Enseignement non confessionnel effectifs			Suppléants
		Didier LETURCQ	Odette FERON
		Roberto GALLUCIO	René DUMORTIER
		Raymond VANDEUREN	Michel BETTENS
Vice-Présidente	Bureau + CA	Reine-Marie BRAEKEN	Philippe DELIEGE
Enseignement confessionnel effectifs			Suppléants
		Godefroid CARTUYVELS	Christine GOCHÉL
Vice-Président	Bureau + CA	José SOBLET	Maryse DESCAMPS
		Francis BRUYNDONCKX	Monika VERHELST
		Guy DE KEYSER	Paul MAURISSEN
Organisations syndicales effectifs			Suppléants
		Pascal CHARDOME	Christiane CORNET
		Isabelle MARECHAL	Françoise WIBRIN
		Fabienne DEROME	Yves DELBECQ
Experts des universités effectifs			Suppléants
		Evelyne CHARLIER	Christian MAROY
		Marc DEMEUSE	Bernard REY
Experts des Hautes Ecoles effectifs			Suppléants
		Jean-Benoît CUVÉLIER	Luc BARBAY
		Vincent NAMOTTE	Maryse VERHAERT
Commissaires du Gouvernement			
		Liliane BOUCQ	
		Jean-Luc ADAMS	

A partir du 15 décembre 2011, la nouvelle composition des organes de gestion sont arrêtés comme suit :

Membres de droit		
Président	Bureau + CA	Jean-Pierre HUBIN
Vice-Président	Bureau + CA	Martine HERPHELIN
		Lise-Anne HANSE
		Chantal KAUFMAN
Inspecteurs effectifs		
		Roger GODET
	Bureau + CA	Daniel PLAS
	Bureau + CA	Arlette VANDERKELEN
		Philippe DELFOSSE
		Jean-Luc COLLIN
Enseignement non confessionnel effectifs		
		Didier LETURCQ
		Roberto GALLUCIO
		Raymond VANDEUREN
Vice-Président	Bureau + CA	Reine-Marie BRAEKEN
Enseignement confessionnel effectifs		
		Godefroid CARTUYVELS
Vice-Président	Bureau + CA	Eric DAUBIE
		Patrick LENAERTS
		Guy DE KEYSER
Organisations syndicales effectifs		
		Pascal CHARDOME
		Françoise WIBRIN
		Guy LARONDELLE
Experts des universités effectifs		
		Evelyne CHARLIER
		Marc DEMEUSE
Experts des Hautes Ecoles effectifs		
		Anne GIACOMELLI
		Guy DENIS
Commissaires du Gouvernement		
		Liliane BOUCQ
		Jean-Luc ADAMS

Au cours de l'année 2011, le Bureau s'est réuni 11 fois et a organisé un Bureau par voie électronique tandis que le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois et a organisé deux fois un CA électronique, soit :

	Bureau	CA
<i>Horaire normal</i>	2e jeudi 14h30	4e jeudi 9h30
janv-11	27/01/2011 - 14h30	/
févr-11	/	03/02/2011 - 9h30
mars-11	10/03/2011 - 14h30	
mars-11	Bureau électronique - 16/03/2011	CA électronique - 23/03/2011
avr-11	07/04/2011 - 14h30	/
mai-11	12/05/2011 - 14h30	03/05/2010 - 9h30
juin-11	09/06/2011 - 14h30	21/06/2011 - 9h30
juil-11	05/07/2011 - 14h30	/
août-11	18/08/2011 - 14h30	25/08/2011 - 9h30
sept-11	15/09/2011 - 14h30	/
oct-11	20/10/2011 - 14h30	/
nov-11	10/11/2011 - 14h30	24/11/2011 - 9h30
déc-11	8/12/2011 - 14h30	CA électronique - 22/12/2011

Les ordres du jour des réunions tant du Bureau que du Conseil d'administration sont repris en **annexe 2** de ce rapport.

4.2. Le- la fonctionnaire dirigeant-e de l'IFC

En date du 19 mai 2010, le Gouvernement de la Communauté française a nommé, à dater du 10 juillet 2009, Madame Anne HICTER à titre temporaire par mandat dans la fonction de fonctionnaire dirigeante de l'Institut de la Formation en cours de carrière.

4.3. Organigramme de l'IFC

Le cadre de l'IFC comprend treize personnes dont une est actuellement détachée dans un cabinet ministériel.

L'article 1^{er} de l'AGCF du 20 février 2003 fixant le cadre organique de l'Institut de la formation en cours de carrière (M.B., 14 mai 2003) indique que l'IFC peut être composé de 16 personnes réparties comme suit:

Fonctionnaire dirigeant(e)	Fonctionnaire général	1
Niveau 1 : (4)		
Directeur ou directrice	Administratif	1
Attaché(e) ou attaché(e) principal(e)	Administratif	3
Niveau 2+ : (6)		
Premier(ère) gradué(e)	Administratif	1
Gradué(e) ou gradué(e) principal(e) (*)	Administratif	5
Niveau 2 : (2)		
Premier(ère) assistant(e)	Administratif	1
Assistant(e) ou assistant(e) principal(e) (*)	Administratif	1
Niveau 3 : (3)		
Premier(ère) adjoint(e)	Administratif	1
Adjoint(e) ou adjoint(e) principal(e) (*)	Administratif	2

(*) *Application du principe de carrière plane.*

Ainsi, en 2011 le cadre se compose de :

- 1 fonctionnaire dirigeant. Depuis octobre 2009, par décision du Bureau, plus personne n'exerce la fonction de directeur.
- 7 personnes forment le service administratif. Parmi celles-ci 3 sont à temps plein (2 de niveau 2+ et 1 de niveau 2) tandis que les 4 autres travaillent à 4/5^e temps.
A noter enfin que l'une de ces 4 dernières est détachée dans un cabinet ministériel sous le régime prévu par l'AGCF du 17 juillet 2009 relatif aux cabinets des ministres de la Communauté française.
Le service administratif est d'ordinaire secondé par 2 personnes engagées sous contrat Rosetta. Nous attendons le remplacement du premier des deux contrats depuis juillet 2009. Un seul des contrats a été conclu au cours de l'année 2011 ; une employée de niveau 2 est mise à disposition de l'IFC depuis le 28 septembre 2011.
- 4 personnes forment le service pédagogique. L'une d'elle travaille à 4/5^{ème} temps.
- 3 personnes forment le service juridique et comptable (1 personne de niveau 1 pour le service juridique et administratif, 2 personnes de niveau 2+ pour le service comptable). Une des 2 personnes composant le service comptable travaille à 4/5^{ème} temps.

Ces personnes font donc partie du cadre de l'IFC.

Par ailleurs, pour écrire ou créer les multiples applications informatiques dont l'IFC a besoin pour gérer l'ensemble des données à traiter, nous comptons également sur notre service informatique composé de 2 membres du personnel de l'ETNIC, affectés à l'IFC contre remboursement de traitement.

Ajoutons encore qu'en termes de gestion des ressources humaines, l'IFC travaille également avec des formateurs internes dont il convient d'assurer l'encadrement pédagogique et le suivi des dossiers.

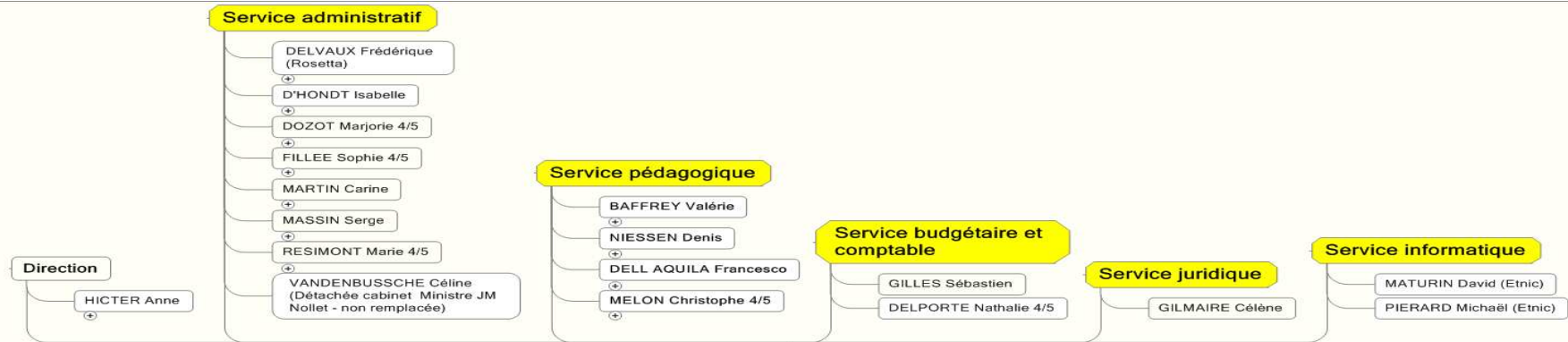
Ainsi, en 2011, l'IFC a compté de 26 formateurs internes. Tous ces formateurs internes sont détachés au sein de l'IFC en tant que chargés de mission, à temps plein ou à temps partiel, en vertu de l'article 6 du décret⁴ du 24/06/1996 en vue d'assurer des formations très prioritaires et nécessitant une expérience professionnelle de terrain proche de celles des participants.

L'organigramme inséré à la page suivante montre les compétences de chacun, tant en ce qui concerne le personnel du cadre qu'en ce qui concerne les charges de mission.

4.4. Le siège administratif de l'Institut

Depuis le 1^{er} avril 2009, les locaux de l'IFC se situent désormais rue Dewez, 14 – D218 à 5000 Namur (Cfr. *AGCF du 21 octobre 2010 a modifié l'AGCF du 11 février 2004 qui fixe le siège de l'IFC.*)

⁴ **DECRET PORTANT REGLEMENTATION DES MISSIONS, DES CONGES POUR MISSION ET DES MISES EN DISPONIBILITE POUR MISSION SPECIALE DANS L'ENSEIGNEMENT ORGANISE OU SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

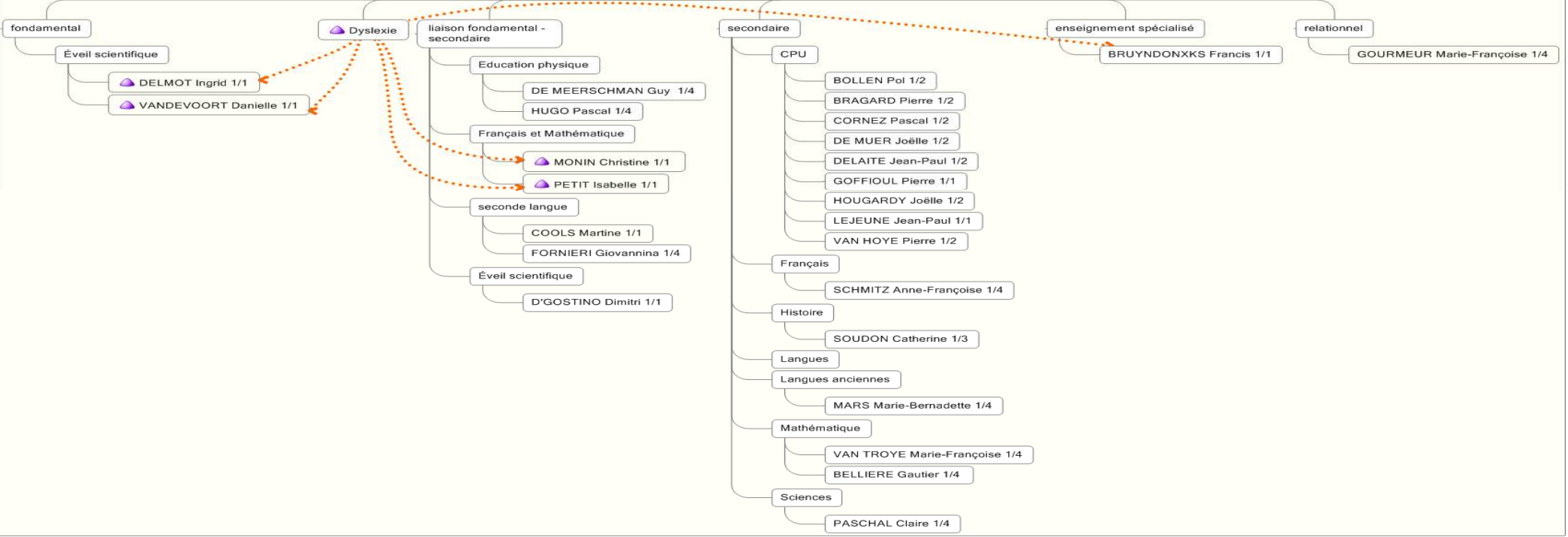


Personnel IFC (17 personnes dont 3 mises à disposition - 16 ETP)

BUREAU

**ORGANIGRAMME IFC
Année 2011**

Personnel formateurs - chargé-e-s de mission (26 personnes - +/-15 ETP)



CHAPITRE III. EXPOSE DES MESURES PRISES PAR L'INSTITUT POUR REMPLIR SES MISSIONS ET LE CONTRAT DE GESTION.

1. Organisation des formations en cours de carrière au cours de l'année 2011-2012

1.1. Pour les membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des centres PMS

1.1.1. Etablir le programme

C'est sur la base des thèmes et orientations prioritaires arrêtés par le Gouvernement en date du 10 novembre 2010, à partir de la proposition de la Commission de pilotage, que l'Institut a établi son programme de formation.

Pour ce faire, quatre groupes de travail composés d'un⁵ représentant de chacun des Réseaux organisé ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Inspection ont été réunis, sur l'initiative de l'IFC, le premier pour l'enseignement spécialisé, le deuxième pour l'enseignement fondamental, le troisième pour l'enseignement secondaire et le quatrième pour les C.PMS.

Pour proposer les projets de programmes au CA, chacun des groupes a pu bénéficier des bases d'analyse relatives aux données sur les inscriptions de 2010-2011 mais également aux premiers éléments de l'évaluation qui allaient être présentés en décembre au CA et à la Commission de pilotage au début du mois de janvier suivant.

Pour la première fois, le Gouvernement, suivant la proposition de la Commission de Pilotage, a défini une série de priorités de rang 1 et une série de priorités de rang 2.

Concrètement, les formations liées aux priorités de rang 1 sont maintenues pour 3 ans tandis que celles de rang 2 pourront, si la Commission de Pilotage et le Gouvernement le décident, être modifiées d'une année à l'autre. Par ailleurs, seules les formations de rang 1 font directement partie du programme des formations collectives.

Dans la mesure où les thèmes et orientations arrêtés pour l'année 2011 étaient sensiblement différents de ceux de l'année 2010, notamment eu égard à cette nouvelle programmation triennale, les 4 groupes ont retravaillé les différents programmes en profondeur.

Notons cependant que, dans chacune des formations, une attention constante à la prise en compte des 4 missions inscrites à l'article 6 du décret missions est travaillée ; que les dimensions de l'épanouissement personnel, de l'insertion culturelle, sociale et économique et de la citoyenneté ne sont pas nécessairement abordées de manière isolée mais au contraire intégrées dans chaque formation liée aux disciplines.

Créer un climat favorable aux apprentissages fait donc partie intégrante de ces formations : chaque formation doit prendre en compte des apprentissages visant notamment à développer

⁵ Seul le groupe « enseignement spécialisé » comprenait un représentant du niveau fondamental et un représentant du niveau secondaire de cet enseignement.

des attitudes éducatives et des stratégies permettant de stimuler l'estime de soi, valoriser et utiliser les compétences du jeune, ...

Ainsi, tous les éléments de l'AGCF sont développés à partir de quelques portes d'entrée bien identifiées:

- Les difficultés en cours d'apprentissage : anticipation, analyse, remédiation ;
- L'élaboration d'une séquence d'apprentissage ;
- La plus-value des TIC dans les apprentissages ;
- Les apports des médias dans les apprentissages ;
- L'actualisation des connaissances ;
- L'évaluation des apprentissages ;
- Les formations transversales;
- Les formations visant un développement professionnel personnel;
- Les formations liées à des thématiques spécifiques à un niveau d'enseignement (ex. : le spécialisé ou les C.PMS).

Enfin, l'IFC a veillé à maintenir le nombre et les thèmes de formations ciblant spécifiquement le passage entre le primaire et le secondaire (la tranche d'âge 10-14 ans) pour les disciplines de base.

Le CA a examiné et approuvé les propositions de programme le 23 décembre 2010 et les a transmises pour avis à la Commission de pilotage. Le Gouvernement de la Communauté française a approuvé ces programmes le 3 mars 2011. Ce n'est qu'à partir de cette date que nous avons pu inscrire le programme dans les 4 cahiers spéciaux des charges et lancer l'appel d'offres pour trouver les opérateurs et les formateurs aptes à assurer les formations pour l'année 2011-2012.

1.1.2. Choisir les opérateurs de formation, les formateurs et les offres de formation

1) En décembre 2010, le CA prend la décision de lancer la **procédure de marchés publics** de services.

Cette procédure se fait en deux temps : le 4 janvier 2011, un appel à candidatures est lancé à la suite duquel le CA procèdera, le 24 mars 2011, à l'établissement de listes de candidats sélectionnés qui seront ensuite invités à remettre offre à partir d'un cahier spécial des charges.

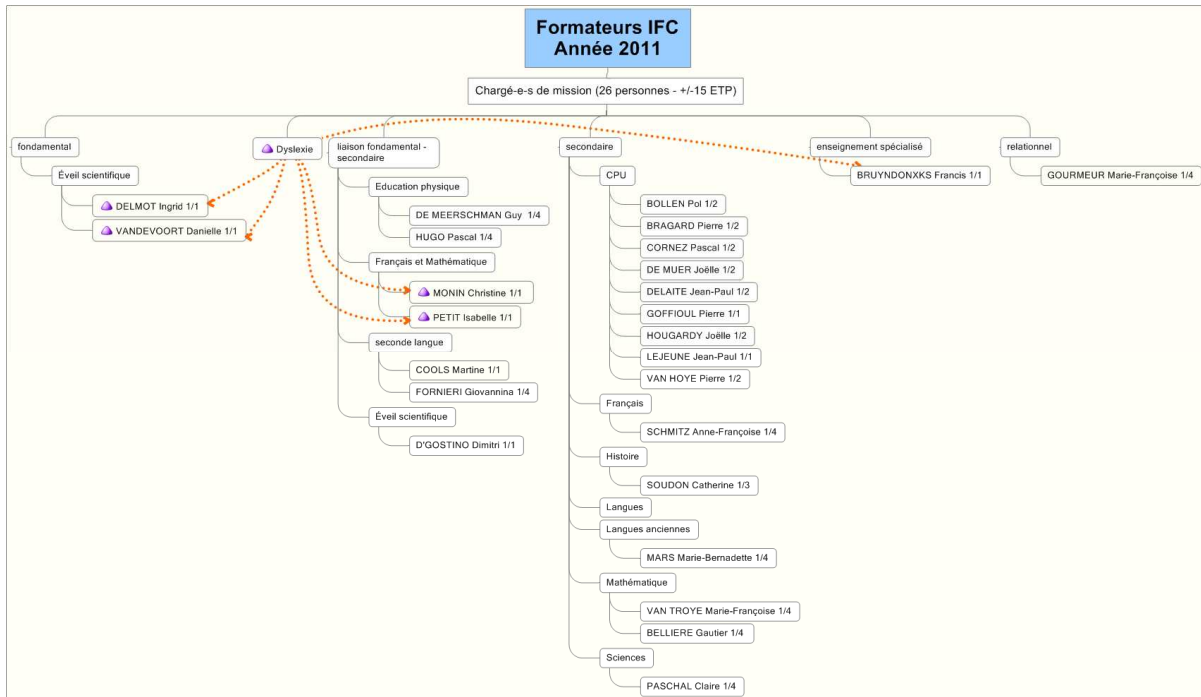
Le 3 février 2011, le CA approuvera les CSC et chargera la Fonctionnaire dirigeante de lancer l'appel d'offres une fois les programmes adoptés par le Gouvernement. Cet appel d'offres est publié le 4 mars 2011. Le 21 juin 2011, le CA procède à l'attribution des marchés.

Pour objectiver l'investissement humain que nécessite ce travail, nous avons noté le temps consacré à chacune des étapes des procédures des marchés publics, du lancement de ceux-ci à leur finalisation - moment où les courriers d'attribution ont pu être envoyés.

Ainsi, toutes fonctions confondues, ces procédures ont engendré un peu plus de 2.200 heures de travail au total (293 journées de 7h30 ou encore un temps plein plus 1/3 temps).

En effet, l'Institut aura reçu près de 720⁶ offres de formation et chacune d'elles aura fait l'objet d'une analyse approfondie - à partir de critères éprouvés - et d'une négociation portant sur le contenu, la méthodologie, l'expérience et la compétence nécessaires des formateurs, les modalités organisationnelles et le prix.

2) En dehors de ces procédures, l'IFC a aussi son **équipe de formateurs internes**. Pour l'année scolaire 2011-2012, 26 personnes font partie de cette équipe. Grâce à cette équipe, l'IFC assure directement certaines des formations en interréseaux. Il peut, de cette manière, suivre de plus près la préparation mais également les retours des formations.



On le voit dans cet organigramme, nous répartissons les formateurs en plusieurs groupes de compétences et d'objets de formation: le développement de l'éveil scientifique dans le fondamental, le projet « personnes-relais en dyslexie », le passage « fondamental – secondaire », le secondaire, notamment dans le cadre du projet CPU, le spécialisé et enfin le relationnel de manière transversale. Nous noterons que les 5 formateurs qui participent au projet dyslexie ont tous deux types de compétences.

Tous les formateurs internes sont invités à des formations de formateurs et à des réunions de régulation en cours d'année. Ce travail est particulièrement important et permet notamment de développer une plus grande cohérence entre tous les acteurs du système éducatif.

A titre d'exemple, les formateurs internes ont eu l'occasion de suivre des journées de formation-réflexion traitant de l'évaluation (avec Mme Martine HERPHELIN et M. Roger GODET d'une part, avec le Professeur B. REY d'autre part), une sensibilisation par un de leurs pairs sur le PIA (avec M. Francis BRUYNDONCKX), une analyse sur la façon d'aborder le cadre légal en formation et un partage des échanges de pratiques entre

⁶ Les données reprennent les offres reçues dans les procédures de marché public sensu stricto (613 offres) mais également dans celles liées à l'accord de coopération avec le réseau des centres de compétence de la Région wallonne (105 offres environ) car les actes qui sont posés dans ce cadre sont identiques. Depuis 2009, l'IFC négocie chacune des offres des centres de compétences de la même manière que celles des procédures de marché public – soumissionnaire par soumissionnaire ou centre par centre.

formateurs internes (avec Mme Martine COOLS), et encore un partage d'expériences d'évaluation en formation dans les différentes disciplines et les différents secteurs.

A côté de ces moments formatifs communs à tous les formateurs, l'IFC organise également des rencontres plus ciblées en fonction de la discipline ou de la thématique travaillée par le-la formateur-trice : une collaboration avec le service général de l'inspection, par exemple, permet des rencontres régulières entre un-e formateur-trice et le-les inspecteur-s de sa discipline.

Enfin, des formations plus spécifiques, parfois très longues et intenses, sont organisées par l'IFC au profit de quelques-uns des formateurs pour mettre en place les nouveaux projets. Au cours de l'année 2011, deux projets phares ont ainsi donné lieu à un grand investissement tant dans le chef des formateurs porteurs des projets que de l'équipe de l'IFC : les formations « dyslexie » et les formations « CPU ».

Ainsi, les 5 formateurs qui ont accepté de réorienter en partie leur travail vers le projet très novateur de la formation des personnes-relais dans le domaine de la dyslexie et sous une méthodologie hybride (en partie à distance, en partie en présentiel), ont vécu – et vivent encore à ce jour – de nombreuses formations tant sur le plan conceptuel et théorique que sur le plan technique. Pour ces formations, par exemple, il s'agissait à la fois d'entrer dans le domaine théorique et pratique de la dyslexie et en même temps de concevoir et de nourrir une plateforme de formation à distance. Dans ce projet, nous avons bénéficié, grâce au soutien du Cabinet de la Ministre Simonet, de la collaboration d'un expert scientifique en la personne du Docteur Vincent GOETRY, qui a lui-même mis au point une formation en ligne consacrée à la problématique de la dyslexie. Il a systématiquement assuré ½ journée des formations en présentiel et a contribué, avec les formateurs de l'IFC, au suivi de la partie à distance.

L'autre projet, très novateur lui aussi, portait sur l'implémentation de la CPU. Pour ce projet, l'IFC a également consacré un gros investissement humain et financier puisqu'il a recruté pas moins de 9 formateurs internes (2 à temps plein, 7 à mi-temps). Pour mettre ce projet en place et le suivre de près, un comité d'accompagnement composé de représentants des Réseaux, du Cabinet de la Ministre Simonet, de l'Administration, de l'Inspection et de l'IFC se réunissait régulièrement. C'est avec ce comité que l'IFC a sélectionné les formateurs et conçu le plan de leurs formations initiales. C'est ensuite l'IFC qui fut à la manœuvre. Il s'agissait ici de s'approprier le cadre réglementaire de la certification par unité communautaire mais également européen, celui de l'expérimentation de la CPU en cours et du décret à venir, de développer une approche pédagogique pertinente en la matière et de peaufiner les compétences du formateur d'adultes. Il leur était demandé de travailler « par strates », soit d'abord avec les inspecteurs et conseillers pédagogiques puis avec les directions et leurs équipes, puis avec les enseignants inscrits dans l'expérimentation complète et enfin avec ceux inscrits dans l'expérimentation partielle. Il était également très important que les formateurs de l'IFC travaillent de manière complémentaire par rapport aux formations assurées par les réseaux. Le Comité d'accompagnement de ce projet devait en être le garant.

1.1.3. Diffusion de l'offre de formation

En 2011, l'IFC a innové et a choisi de communiquer les informations essentielles de l'offre de formation par l'intermédiaire du magazine PROF n°11 diffusé au mois de septembre

2011. Cette manière de faire avait deux objectifs : toucher tous les membres du personnel directement chez eux, et réduire les coûts du Journal des Formations. Nous savions que bon nombre de membres du personnel n'avaient pas accès aux informations envoyées dans les écoles. Les toucher personnellement devait permettre d'assurer une meilleure diffusion de l'information.

Par ailleurs, l'ancienne méthode de diffusion qui consistait à adresser le Journal des formations dans les établissements scolaires, dans les C.PMS, aux pouvoirs organisateurs et aux membres de l'inspection durant l'avant-dernière semaine du mois d'août 2010 pesait près de 56.000 € au budget.

L'offre des formations 2011-2012 se trouvait sur le site de l'IFC (www.ifc.cfwb.be) depuis le 1^{er} juillet 2011. Les inscriptions en ligne y étaient ouvertes dès ce moment.

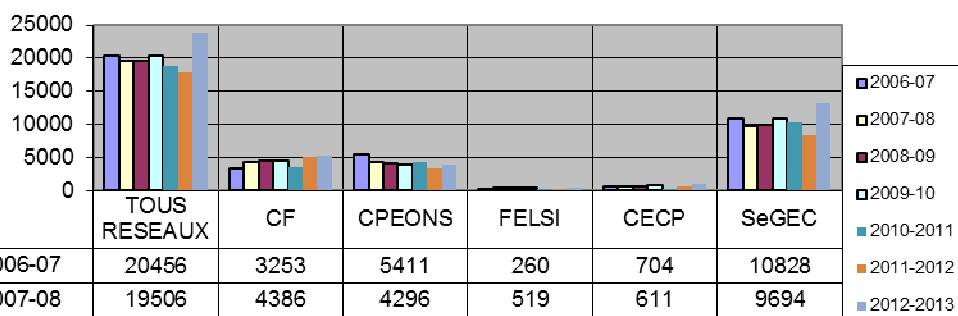
1.1.4. Organisation des formations collectives

Le nombre de participants inscrits dans les organisations de formations collectives reste globalement constant. Nous avons plus ou moins 18.000 participants chaque année.

Il n'est plus pensable aujourd'hui de remettre en cause l'organisation des « *formations collectives* ». Cette modalité trouve un écho très favorable chez beaucoup de directions d'établissement. La plupart des établissements qui s'inscrivent à ce type d'organisation le font une année sur deux. Il existe des établissements qui s'inscrivent chaque année. Dans ce cas surtout mais dans tous les autres cas également, nous sommes conscients que la formule va s'épuiser si nous ne pouvons pas renouveler et adapter notre programme régulièrement. Le fait de proposer dès l'année 2011 un programme en trois ans pourra, nous l'espérons, permettre une meilleure réflexion quant aux choix de la formation par les participants, en lien avec le plan de formation de l'équipe pédagogique.

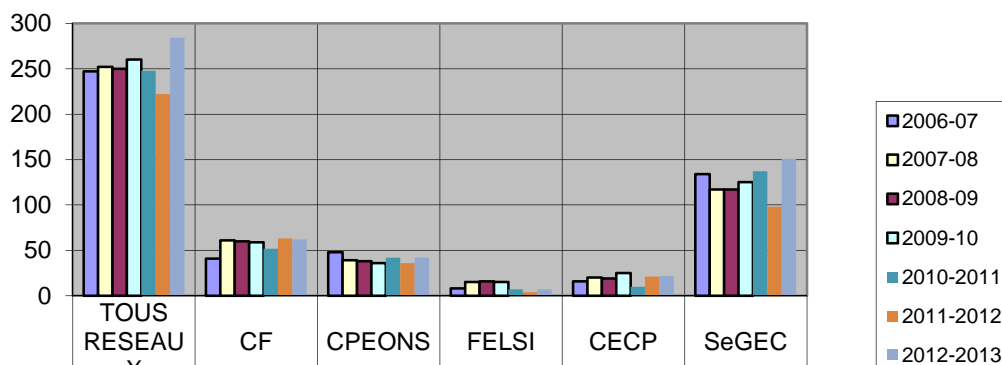
Par ailleurs, nous intensifions les contacts et relations entre l'IFC et le terrain de manière à ce que l'organisation des « *formations collectives* » gagne en qualité plutôt qu'en quantité et permette de répondre de plus près aux demandes des établissements en matière de formation. En 2011, par exemple, nous avons organisé cinq rencontres (1 par zone géographique) avec les directions en vue de les aider à maximiser la qualité de l'analyse du programme de formation avant inscription.

Nombre de personnes annoncées aux formations collectives



	TOUS RESEAUX	CF	CPEONS	FELSI	CECP	SeGEC
■ 2006-07	20456	3253	5411	260	704	10828
□ 2007-08	19506	4386	4296	519	611	9694
■ 2008-09	19648	4466	4169	499	597	9917
□ 2009-10	20329	4491	3946	466	910	10882
■ 2010-2011	18840	3508	4399	261	336	10336
■ 2011-2012	17840	5182	3284	268	691	8415
■ 2012-2013	23809	5271	3986	386	966	13200

Nombre d'établissements inscrits aux formations collectives



	TOUS RESEAU X	CF	CPEONS	FELSI	CECP	SeGEC
■ 2006-07	247	41	48	8	16	134
□ 2007-08	252	61	39	15	20	117
■ 2008-09	250	60	38	16	19	117
□ 2009-10	260	59	36	15	25	125
■ 2010-2011	248	52	42	7	10	137
■ 2011-2012	222	63	36	4	21	98
■ 2012-2013	284	62	42	7	22	151

1.1.5. Gestion des inscriptions

Pour mieux répondre aux souhaits des participants d'une part et renseigner davantage les formateurs sur la constitution du groupe qu'ils auront en formation d'autre part, nous demandons depuis cette année 2011 de préciser le degré et la discipline dans lesquels enseignent les membres du personnel de l'enseignement lors de l'inscription. Dans le

chapitre de ce rapport qui lui est dédié, nous traiterons également des avancées en matière de gestion informatique globale du travail au sein de l'IFC.

1.1.6. Suivi et évaluation des formations

Une des missions de l'Institut est d'assurer le suivi et l'évaluation des formations.

Le huitième rapport d'évaluation, envoyé par le Conseil d'administration à la Commission de pilotage en février 2012, concerne les formations organisées au cours de l'année 2010-2011.

Les données présentées dans ce rapport sont recueillies à l'aide des questionnaires participants remplis au terme de chaque session de formation. Ce questionnaire comporte à la fois des questions fermées et des questions ouvertes. Il vise à recueillir des informations par rapport aux 3 critères d'évaluation définis par la Commission de pilotage :

1. La mesure de la pertinence et de la qualité de la formation;
2. La mesure de la perception des effets de la formation;
3. La récolte d'information à propos des attentes en matière de formation.

Au terme de ce rapport, c'est une impression positive qui se dégage, à la fois par l'intermédiaire des résultats quantitatifs mais aussi suite aux nombreux commentaires que nous avons lus. Nous pourrions être cependant étonnés de la faible proportion des personnes mécontentes (souvent 10%). Les tableaux nous ont néanmoins apporté des nuances entre les personnes « tout à fait satisfaites » et « plutôt satisfaites » et cette nuance est à prendre en compte. Il en est de même pour les résultats par session. Par ailleurs, nous avons pu croiser les résultats pour les sessions extrêmes (très positives ou négatives) avec les commentaires et nous y avons constaté une cohérence. Ces résultats rejoignent le fait que l'année dernière, nous avons eu peu de plaintes sur les formations. Par ailleurs, certains items moins compréhensibles (ex. techniques d'animation) voient leurs résultats chuter. Ceci peut nous indiquer que les participants n'ont pas répondu n'importe comment.

La manière de recueillir l'information a été modifiée par rapport aux années antérieures. On demande un avis global à la personne en termes de satisfaction. On lui demande de justifier l'atteinte ou non des objectifs. Les nouveautés apportées par ce questionnaire ont été d'avoir :

- deux questions qui ont tenté de percevoir l'écart entre ce que la personne avait imaginé de la formation et la réalité de celle-ci ;
- la perception d'un certain nombre d'éléments du dispositif, éléments pointés dans les rapports précédents comme des facilitateurs à la fois en termes d'atteinte des objectifs et de transfert des acquis (Prenons l'exemple du travail sur le lien entre les acquis et ce que la personne peut en faire sur le terrain)
- une image de ce avec quoi les personnes sortent de la formation. La limite de cette question est qu'elle est dichotomique : je quitte avec ou sans et les acquis sont très généralistes (ex. : connaissances), ce qui explique peut-être la tendance très positive. Elle a cependant le mérite de forcer la personne à se demander pour chacun des points si elle part avec cela ou non.

Très clairement, l'idée était aussi que le questionnaire soit davantage un outil de régulation pour le formateur lui-même.

L'ensemble des données et analyse de ce rapport est annexé sous forme de cédérom au présent document.

1.1.7. Relation avec les opérateurs de formation et les formateurs

- En termes de suivi des formations, l'IFC tente de répondre aux questions et sollicitations des participants, voire du formateur, en établissant immédiatement un contact avec l'opérateur de formation concerné. Lorsqu'un problème est porté à la connaissance de l'IFC, un contact est pris avec chacune des parties - le participant, la direction, l'opérateur de formation, le formateur, ..., afin de trouver les meilleures voies de résolution du problème. Cette procédure fait ses preuves et permet de nouer des liens pertinents entre l'IFC, les formateurs et les opérateurs.
- Comme le prévoient les articles 29⁷ du décret et 33 du contrat de gestion, l'IFC invite tous **les opérateurs et leurs formateurs à une journée de travail**. La dernière journée s'est déroulée le 12 octobre 2011 à l'hôtel Mercure, Boulevard de Lauzelle, 61 à 1348 Louvain-la-Neuve. 130 personnes ont répondu à l'invitation.

Après une allocution de Monsieur Jean-Pierre Hubin, Administrateur général, Président du Conseil d'Administration de l'IFC, c'est Monsieur Daniel Faulx, professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Liège qui a présenté une remarquable conférence sur les spécificités de la formation des adultes enseignants en prenant comme fil conducteur le principe de l'isomorphisme.

Le repas (buffet chaud et froid, buffet dessert) est toujours un moment de grande convivialité et d'échanges intéressants.

La deuxième partie de la journée était consacrée à des travaux en duo sur l'appropriation et l'exploitation de l'exposé de Daniel Faulx selon la méthodologie qu'il avait introduite en fin de matinée.

- L'IFC développe des **accès sécurisés** sur son site à destination des opérateurs de formation.
Les opérateurs ont désormais la possibilité de prendre connaissance de certaines informations non imprimées sur les listes de présences, mais aussi de les transformer en fichier Excel, afin de récupérer les données en format tableur, pour pouvoir les utiliser à leur meilleure convenance.
Dans cette optique, le Service général de l'Inspection du Fondamental est considéré comme un opérateur de formation.

⁷ Article 33 du Contrat de gestion:

« L'Institut exerce le contrôle administratif, pédagogique et technique des formations dispensées en son nom par les opérateurs sélectionnés.

Conformément à l'article 29 du décret, l'Institut invite tous les opérateurs sélectionnés à participer à une séance d'information relative à la déontologie de la formation et à l'obligation du respect de la liberté des méthodes pédagogiques et de la spécificité des projets éducatif et pédagogique tels que définis aux articles 63, 64 et 65 du décret missions.

L'Institut organise cette séance d'information dans un délai de 30 jours au moins précédant la première formation assurée par l'opérateur. »

Dans tous les cas, l'IFC veille bien entendu à ne pas fournir de données confidentielles.

- En 2010, l'IFC a développé un accès réservé aux participants d'une session de formation en vue de leur permettre d'échanger et de **télécharger des documents spécifiques** à la formation qu'ils vont suivre ou qu'ils ont suivie. Dans certains cas, les formateurs utilisent cet accès pour continuer les échanges avec les participants. Cette interface est toujours d'application à l'heure actuelle.
- En 2011, l'IFC a créé une plateforme de formation à distance dans le cadre de la formation hybride des personnes-relais en matière de dyslexie. L'évaluation de cette modalité de formation fera l'objet d'un chapitre spécifique du prochain rapport d'évaluation mais nous pouvons d'ores et déjà dire que l'outil est très performant, qu'il permet d'augmenter considérablement le temps de formation et surtout qu'il favorise la création de liens entre les participants au-delà du temps du présentiel. Par contre, il faut prendre en compte l'énorme investissement que le suivi et la gestion des échanges nécessitent de la part des formateurs.
- Pour les formations des candidats directeurs et celles des candidats inspecteurs⁸, l'IFC a également mis en place une **plateforme d'échanges** entre tous les organismes de formation. Le même type de plateforme a été mis en place pour le dossier « Barème 501 ».

Dans ces 3 dossiers, une plateforme d'échanges sécurisés est créée par l'IFC pour que les agents de l'AGPE puissent directement télécharger les dossiers pour lesquels il leur est demandé de vérifier que les candidats à une des formations répondent bien aux critères légaux d'accès et de valider ou non la demande de participation. On peut dire de ce système qu'il est efficient.

1.2. Pour les membres du service général de l'inspection, à l'exception de l'inspecteur général coordonnateur, des inspecteurs généraux et des inspecteurs coordonnateurs.

Au cours de l'année 2011, l'Inspecteur général coordonnateur a réalisé un travail d'émergence des besoins en matière de formation en cours de carrière des membres de chacun des services de l'inspection.

Le document de synthèse reprenant les besoins et les demandes des différents services de l'inspection a ensuite été discuté lors de deux réunions de concertation entre les Inspecteurs généraux et l'IFC. Le plan de formation, étalé sur les années 2012 et 2013 et portant sur les 4 thèmes prioritaires suivants a été déterminé:

1. Les phénomènes de discrimination et de relégation que l'on peut observer dans le domaine scolaire
 - La formation portant sur un apport sociologique de la question est obligatoire pour tous les inspecteurs des services de l'enseignement obligatoire et des C.PMS
 - Un approfondissement du sujet est facultatif

⁸ La formation des candidats inspecteurs a été suspendue depuis le 20 septembre 2011 suite à un recours sur les épreuves (et non les formations). Cette formation est toujours suspendue à l'heure où nous écrivons ces lignes.

2. La problématique de la communication orale et écrite
 - la formation est suivie sur une base volontaire
3. La didactique propre à la discipline
 - La formation est suivie sur une base volontaire
4. Les troubles de l'apprentissage (dyslexie notamment)
 - La formation est obligatoire pour tous les inspecteurs des services de l'enseignement obligatoire et des C.PMS

2. Organisation des formations initiales

2.1. Formation initiales, volet commun à l'ensemble des réseaux, des candidats à une fonction de directeurs

Notons en préambule de ce point que c'est au cours de l'année 2011 que l'IFC a, à la demande et pour le Gouvernement, lancé et finalisé le 2^{ème} marché public permettant de sélectionner les offres de formation de ce dossier pour les années 2012-2015.

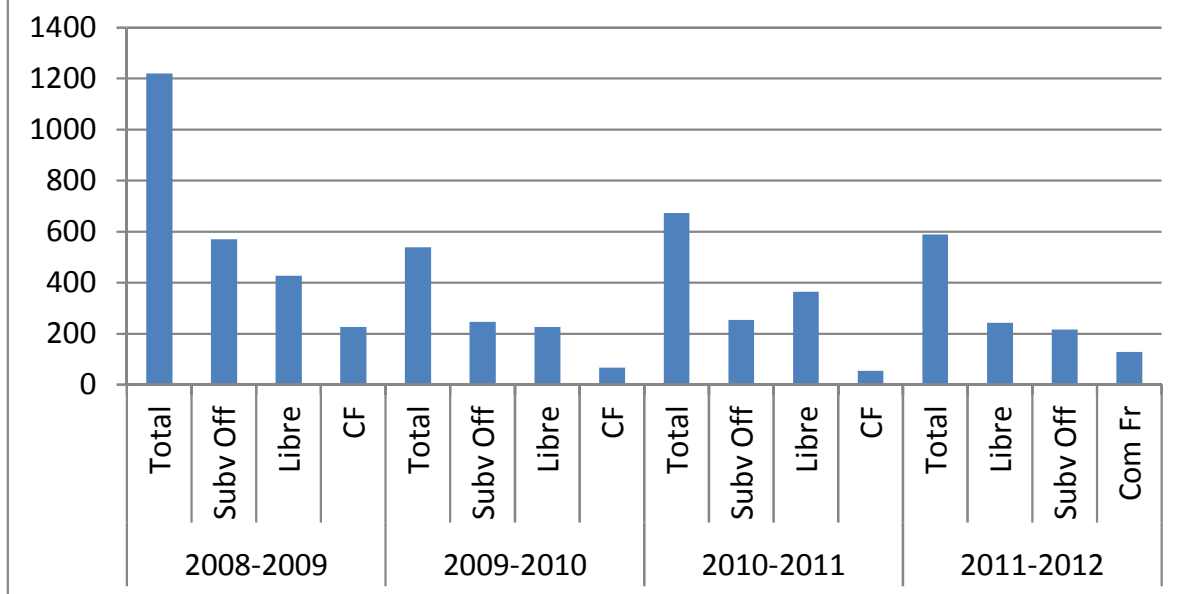
2.1.1. Les inscriptions

Seules les personnes répondant aux exigences de l'article 20, §2 du décret du 2 février 2007 peuvent avoir accès aux formations. C'est à l'AGPE qu'il revient de vérifier ces conditions en examinant chacun des dossiers et donc de donner l'autorisation aux candidat-e-s de s'inscrire à une formation auprès de l'IFC. Les demandes de participation sont introduites sur le site de l'IFC.

Les demandes de participation restent continues depuis le début de la mise en œuvre de la mesure. Nous observons cependant pour l'année 2011-2012 une diminution de 84 demandes de participation par rapport à l'année scolaire précédente. Cette tendance inverse la forte croissance constatée l'année précédente pour rejoindre des valeurs proches bien que supérieures à celles de l'année 2009-2010. Au total, depuis 2008, ce n'est pas de moins de 4.259 personnes qui ont introduit une demande participation aux formations initiales des candidats directeurs.

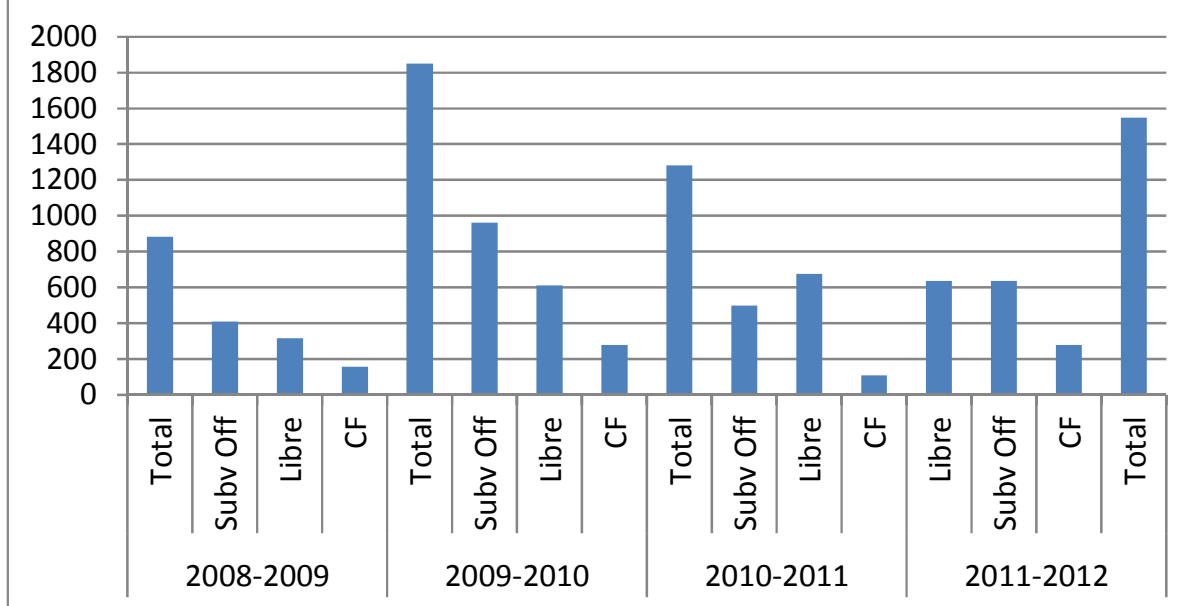
Dans le graphique suivant, nous pouvons observer le nombre d'inscriptions enregistrées ainsi que leur répartition par réseaux.

Demandes de participation



Dans le graphique suivant, nous pouvons voir qu'en 2011-2012, 1.548 personnes se sont inscrites à un des 3 axes de formation. Ce nombre est en nette augmentation par rapport aux inscriptions de l'année scolaire précédente bien qu'inférieur au pic d'inscriptions de l'année 2009-2010. On notera un équilibre parfait entre le nombre d'inscriptions du libre subventionné et celui de l'officiel subventionné.

Inscriptions par réseaux



En termes de certification, il est important de dire qu'à la date du 30 juin 2012, nous avons enregistré le fait que, depuis le début des formations, 1.432 personnes ont réussi l'ensemble des trois axes pour ce qui concerne le volet commun à l'ensemble des réseaux. La répartition par niveau d'enseignement et par réseau est la suivante :

	Libre	Off.Subv	FWB	Total
Enseignement maternel, primaire, fondamental	249	503	163	915
Enseignement secondaire	194	80	134	408
Enseignement de promotion sociale	18	31	18	67
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit	2	40	0	42
	463	654	315	1432

2.1.2.L'évaluation des formations

Comme pour les formations en cours de carrière, l'IFC a présenté un rapport d'évaluation complet des formations initiales des directeurs en février 2012 devant le CA de l'IFC. Il l'a ensuite présenté devant la Commission de Pilotage. Il n'est donc pas opportun de reprendre ici toutes les données de ce rapport. Nous le présentons en **annexe 4** du présent document.

Nous reprenons cependant ici les éléments essentiels de la conclusion de ce rapport.

D'un point de vue descriptif, nous avons constaté que les demandes de participation étaient toujours nombreuses. Une analyse plus fine de nos données a permis d'extraire des inscriptions les personnes qui s'étaient désinscrites à une formation 10 jours avant celle-ci, ramenant le taux d'absentéisme à environ 6,5%. Nous avons par ailleurs remarqué qu'entre juillet 2010 et juin 2011, le taux d'échec est plus élevé qu'auparavant dans les axes administratif et pédagogique. Ceci pourrait être expliqué par le pourcentage plus faible de personnes faisant fonction mais nous ne disposons pas des informations permettant de vérifier cette hypothèse. Une seule plainte a été introduite.

Les évaluations des participants de 2010-2011 ont montré des résultats quelque peu similaires à ceux des années précédentes comme dans l'axe administratif ou voire en légère amélioration. Des différences ont pu être observées dans l'atteinte des objectifs d'un même axe. Parfois, au vu de certains objectifs ambitieux, on se situe plus dans le « savoir » que dans le « mettre en œuvre efficacement » (axe pédagogique) ou encore dans l' « analyse » plutôt que dans l' «exercice » (axe relationnel).

L'utilité et la nécessité de ces formations ont été, nous semble-t-il, illustrées par les nombreux commentaires mis en exergue dans le rapport, tout comme le fait que la formation est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'exercice de la fonction. Les participants sont plus au fait avec leur représentation du métier de directeur, se sentent outillés quel que soit l'axe. Les commentaires soulignent les difficultés que peuvent rencontrer les personnes qui ne sont pas en fonction que ce soit par rapport au langage juridique, à la gestion d'une équipe d'un point de vue relationnel ou pédagogique. Les directions en fonction retirent pour la plupart beaucoup de ces formations.

Le professionnalisme des formateurs a été salué plusieurs fois. Nous tenons aussi à relever l'évolution qualitative de leur pratique.

Au niveau du dispositif, c'est le côté pratique qui est apprécié et semble être un incontournable. Les formations relationnelles semblent exemplaires de ce point de vue. Dans l'axe pédagogique, certaines formations (souvent universitaires) sont cependant encore perçues comme trop théoriques. Beaucoup de participants apprécient l'hétérogénéité du groupe de participants même si dans certains cas, d'autres estimeraient plus profitables une homogénéité de fonctions (axe administratif) ou de niveaux (relationnel, promotion sociale notamment ou scinder le fondamental et le secondaire car réalités d'écoles différentes). Les formateurs soulignent le bénéfice de cette hétérogénéité quand l'équilibre entre les sous-groupes existe.

La densité des objectifs de formation et des contenus par rapport à la durée prévue pour chacun des axes est manifeste et soulignée par beaucoup de participants et de formateurs. Un groupe de travail mis en place par la Commission de pilotage a relevé également ce constat.

3 solutions peuvent être envisagées :

- 1) demander au Gouvernement de modifier l'arrêté en revoyant soit les contenus et les objectifs, soit la durée ;
- 2) prioriser (nous le lisons par exemple dans l'axe relationnel où l'accent a moins été mis par tous sur l'objectif lié à la représentation de l'établissement) ou
- 3) dégager du temps.

Différentes pistes ont été essayées comme des lectures entre les séances avec un échange de questions en présentiel, des exercices à domicile,... Le dispositif e-learning est une belle expérience aussi pour mieux répondre à cette difficulté.

L'arrêté n'a pas été modifié pour le marché 2012-2015 mais nous avons cependant tenu, sans les modifier, à réarticuler les objectifs en vue d'une cohérence entre eux pour l'axe pédagogique et relationnel.

Pour l'axe relationnel, deux fils conducteurs sont clairement identifiés : la prise de conscience des changements amenés par son identité professionnelle et son bilan de compétences en vue de définir son projet de formation. Différentes situations relationnelles alimentent ces fils conducteurs : des situations de gestion et coordination d'une équipe éducation, de communication, de prévention et de gestion des conflits et de représentation de son établissement.

Au niveau pédagogique, le point central, c'est le pilotage pédagogique de l'établissement en lien avec 4 aspects :

- mixité sociale et citoyenneté ;
- développement pédagogique de son équipe ;
- continuité des apprentissages ;
- évaluation.

Dans l'articulation des différents axes, il semble essentiel que l'axe administratif en interréseaux soit le premier réalisé. Sur notre site, nous encourageons vivement les participants à commencer par celui-ci. La nouvelle vague d'inscriptions permet de visualiser les parcours envisageables pour les deux années à venir. Les participants quand ils font leurs choix sont aussi avertis des incompatibilités de dates avec une interdiction d'inscription s'il y a un danger d'avoir moins de 75% de taux de présence à un axe. Ceci devrait aussi avoir un impact sur l'absentéisme.

Une nouvelle certification a été réfléchiée avec les organismes de formation sur la base des expériences des années antérieures. Elle vise à mieux harmoniser encore la certification entre les différents organismes de formation. Dans ce contexte, ceux-ci ont accepté de partager des exemples de questions pour les axes administratifs et pédagogiques afin qu'une banque de questions de référence puisse être constituée. La certification pour l'axe relationnel a été réfléchiée dans une optique de développement professionnel. Les modalités et les critères de cette nouvelle certification ont été validés par le Gouvernement.

L'IFC se met à disposition des organismes de formation. Une formation des formateurs intervenant dans l'axe pédagogique fondamental et secondaire a été proposée par l'intermédiaire du Service général du Pilotage du Système éducatif à propos de TABOR. Au niveau de l'axe administratif, un CD-Rom est mis à la disposition de tous les participants. L'avantage de ceci est d'avoir la garantie qu'ils disposent tous d'une version à jour et identique des textes. Des réunions de régulation ont lieu avec les organismes de formation, notamment sur la base des résultats du rapport d'évaluation.

2.2. Formation initiale des candidat-e-s à une fonction d'inspecteur-trice

Au cours de l'année 2011, ce dossier a été mis en suspens dans l'attente des modifications décrétales qui devaient profondément transformer le processus de désignation des inspecteurs et de leurs formations initiales. Les nouvelles dispositions ont été adoptées par le Parlement en juin 2012. Il ne se mettra donc en place qu'au cours de l'année 2013.

3. Organisation de la formation complémentaire : « barème 501 »

3.1. Rappel du contexte du dossier

Le 30 avril 2009, le Parlement de la Communauté française a adopté le *décret portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement* (nous le nommons « Décret barème 501 »). Ce décret (MB du 30-06-2009) traite notamment « *Du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens* »

Ce module prévoit l'acquisition, par le membre du personnel défini à l'article 25, § 2, du même décret, des compétences relevant des dispositions générales applicables en matière de pédagogie relative à l'enseignement fondamental ou à l'enseignement secondaire inférieur. A cette fin, le module comprend deux volets : le premier, consacré à la psychologie cognitive de l'enfant comprendra 20 heures de formation et l'autre, consacré à la didactique de la discipline enseignée en comprendra 40.

Le décret confie l'organisation de ce module à l'IFC et stipule que l'Institut se réfère, pour ce faire, au plan de formation arrêté par le Gouvernement sur la base d'un avis de l'IFC. L'IFC a remis cet avis en date du 20 juin 2009.

En date du 4 février 2010, le Gouvernement de la Communauté française prenait un *arrêté portant détermination, sur la base d'un avis remis par l'IFC (Institut de la formation en cours de carrière), du plan de formation du module qui fixe notamment le contenu de la formation, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir en application de l'article 25, §3 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement* . Cet arrêté a été publié le 25 mars 2010 au Moniteur belge.

Le décret définit également les opérateurs auxquels doit faire appel l'IFC pour assurer et certifier le module, soit les universités, les Hautes Ecoles et les établissements d'enseignement de promotion sociale. L'IFC a donc lancé un marché public auprès de ces seules catégories d'institution.

Le marché a été attribué en décembre 2010. Les premières formations ont donc pu être mises en œuvre à partir de 2011.

Le module de formation, en deux volets distincts, portant chacun sur le développement et l'acquisition de compétences spécifiques, est organisé comme suit :

1. un volet consacré à la psychologie cognitive (20 heures). Ce volet est divisé en deux groupes dont un est consacré à la psychologie cognitive de l'enfant du niveau d'enseignement fondamental et l'autre est consacré à la psychologie cognitive de l'enfant du niveau d'enseignement secondaire inférieur;
2. un volet consacré à la didactique de la discipline enseignée (40 heures). Ces disciplines, au nombre de 37, sont identifiées à l'article 2 de l'*arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 portant revalorisation de certains membres du personnel de l'enseignement porteurs d'un master en application du protocole d'accord du 20 juin 2008*. Nous les avons cependant groupées en 8 catégories de « disciplines apparentées », selon la répartition suivante :

1. LANGUES ETRANGERES (ROMANES, GERMANIQUES) ;
2. HISTOIRE, GEOGRAPHIE, SCIENCES SOCIALES, SCIENCES ECONOMIQUES ;
3. FRANÇAIS, FLE ;
4. EDUCATION PHYSIQUE ;
5. MATHEMATIQUE, SCIENCES ;
6. EDUCATION ARTISTIQUE ;
7. CTPP, ACCOMPAGNATEUR CEFA ;
8. COURS PHILOSOPHIQUES.

Cette catégorisation est sans doute discutable et a rencontré quelques résistances légitimes auprès des formateurs comme des participants. Elle était néanmoins indispensable si nous voulions permettre à toutes les catégories du personnel visé par l'arrêté du 14 mai 2009 d'accéder à une des formations.

Ce sont donc 10 formations certifiées différentes qui sont organisées, soit 2 pour le premier volet et 8 pour le deuxième volet. Chaque volet du module de formation donne lieu à une attestation de fréquentation et est certifié à l'issue d'une épreuve qui le sanctionne.

3.2. Etat des demandes et des inscriptions.

Le dossier, compliqué, a pris beaucoup de retard dans sa mise en œuvre effective. Il a dû faire l'objet de nombreuses circulaires. Ce n'est que le 21 mai 2011, à la suite d'une négociation entre l'AGPE, le cabinet de la Ministre Simonet, les organisations syndicales et l'IFC, que les conditions d'accès aux formations ont été fixées comme suit dans une circulaire:

« Les membres du personnel réunissant les deux conditions suivantes peuvent introduire une demande de participation au module de formation via le site de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC):

- 1) Etre porteur du titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur ou d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) ou le certificat de cours normaux techniques moyens (CNTM) ;*
- 2) Etre porteur du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou de niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement (cfr tableau de l'article 2 de l'AGCF du 14 mai 2009).*

La validité des demandes de participation sera examinée par l'Administration générale du personnel de l'enseignement (AGPE). Seules les personnes dont l'AGPE aura validé la demande de participation au module de formation pourront s'inscrire aux 2 volets de la formation.

Pour les formations organisées en 2011, les demandes de participation doivent être introduites sur le site de l'IFC pour le vendredi 10 juin 2011 au plus tard.

Pour les formations organisées en 2012 et au cours des années suivantes, les demandes de participation doivent être introduites sur le site de l'IFC pour le 1^{er} janvier de l'année concernée. »

Il a été nécessaire de reprendre les remarques suivantes :

« -Les membres du personnel réunissant les deux conditions visées ci-dessus mais bénéficiant déjà du barème 501 ne doivent pas s'inscrire au module de formation, -Avant de formuler une demande de participation, il est recommandé au membre du personnel de vérifier dans la circulaire 2918 du 15/10/2009 s'il ne peut pas bénéficier du barème 501 sans devoir suivre le module de formation. En effet, dans un certain nombre de cas énumérés dans la circulaire 2918, le membre du personnel peut obtenir le barème 501 sans devoir suivre le module de formation. »

Ce n'est donc qu'à partir de juillet, août 2011 que les premières formations ont effectivement pu être organisées. La lenteur et la confusion de la mise en œuvre de ce dossier a considérablement crispé les personnes visées par le décret. L'IFC n'en était pas responsable mais en tant qu'interlocuteur identifié comme porteur du volet « formation », c'est auprès de lui surtout que se sont orientées les récriminations.

Nous pouvons cependant montrer que dès l'instant où les modalités de demande de participation ont été fixées, le processus a rapidement produit ses effets.

	avril-juin 2011	octobre-décembre 2011	total
demandes de participation introduites	445	108	553
demandes refusées	58	14	72
dossiers validés	387	94	481

481 des demandes de participations ont été validées par l'AGPE. Toutes ces demandes répondent donc bien aux prescrits du décret de 2009 et il est légitime que l'AGPE les valide mais certains d'entre eux ne correspondent pas aux exigences de l'article 2 de l'AGCF du 14 mai 2009. Dans les faits, par exemple, une personne porteur d'une AESS en histoire, qui assure le cours d'étude du milieu, répond bien aux prescrits du décret mais pas à ceux de l'arrêté. Ni l'AGPE ni l'IFC ne peut lui barrer l'accès aux formations mais ne bénéficiera pas de la revalorisation barémique en l'état actuel de ses attributions d'une part, de la législation d'autre part. Dans ce dossier, la prudence qui anime tant l'administration que l'IFC n'est évidemment pas toujours bien reçue.

Comme dans les autres dossiers, nous menons des réunions de régulation régulièrement avec les formateurs. Lors de la réunion que nous avons programmée au début avril 2012, nous avons pu annoncer :

- 533 inscriptions aux formations ;
- 292 personnes inscrites à l'un ou aux deux volets de la formation ;
- 80 dossiers déjà terminés (soit 80 personnes qui ont terminé à la fois les deux volets de la formation et les certifications y afférentes).

4. Le site informatique de l'administration de l'IFC

L'amélioration des services rendus au public passe indéniablement par une amélioration constante de la qualité de l'information véhiculée. L'information se doit d'être fiable afin que les données sur lesquelles l'Institut s'appuie puissent servir bon escient. Pour réguler une telle quantité d'informations, cela exige le développement continu d'une communication interne et externe.

C'est grâce à un travail en équipe, permettant aux uns de décrire le plus précisément possible les besoins et aux autres de proposer les ressources, les créations, les développements utiles, que l'Institut progresse. Et pour ce faire, il a d'ailleurs mis au point des fiches internes de demandes d'interventions informatiques.

Deux fois par mois au moins, chaque semaine parfois, se tient une réunion appelée « CHAMIDA » en interne, qui réunit les 2 informaticiens, un pédagogue et la fonctionnaire dirigeante. L'analyse des demandes formulées par les différents services de l'IFC mais aussi parfois par les organismes de formation est analysées et les voies de résolution de problème ou de création de nouvelles procédures sont proposées. Ces réunions permettent également,

sans trop de formalisme administratif, de tenir un véritable tableau de bord de la gestion informatique du travail interne et de la communication externe.

Ainsi, au cours de cette année, ce n'est pas moins de 38 procédures différentes qui ont été écrites, développées ou mises à jour par les 2 informaticiens de l'IFC à savoir :

1. Maintenance du site public
 - Maintenance de la base de données - programmes et requêtes de mise à jour en bloc, détections d'erreurs (données CIF, données inscription, données opérateur,...)
 - Sécurisation du site - Module de lutte contre le hack
2. Dossier Barème 501
 - Modules de gestion des inscriptions
 - Module de gestion des demandes de participation
 - Listing des demandes de participation
 - Listing des inscriptions
 - Mailing automatique - Décision AGPE
 - Nouvelle demande participation Barème 501
3. Dossier Direction
 - Nouvelle demande participation
 - Création d'une interface de recherche et d'inscription pour les formations directions avec visualisation pluriannuelle, vérification de la compatibilité des dates
 - Création de CDR avec mise à jour annuelle pour les formations
4. Dossier Formation en cours de carrière
 - Création des fiches d'offre de formations et adaptation
 - Traitement des fiches et corrections diverses
 - Rapports sur les nouvelles formations, traitement des mots clés
 - Adaptation du site public pour affichage de nouvelles informations
 - Module d'impression des fiches de prix et des contenus de formation aux opérateurs pour validation
5. Rapport marché public 2012
 - Préparation 2012 - Nouveau module d'encodage formations par les opérateurs sur base de leurs formations 2011
6. Gestion du site interne
 - Révision du module de commande et suppression des modules de formation
 - Révision du module de gestion de la liste d'attente
 - Révision du module de gestion des inscriptions classiques afin de permettre un travail plus rapide et plus sûr
 - Révision du module de gestion des inscriptions collectives des phases 1 et 2
7. Statistiques
 - Inspection - juillet 2011 (année 2010)
 - Rapport d'évaluation et divers (par catégories,...)
 - Rapport annuel d'activité (année 2010)
 - Données traitées par les stagiaires
 - Résultats Direction en février 2012 (année 2008 - 2011)
8. Comptabilité
 - Calcul des couts de formation
 - Compta - Requête - Frais par fournisseur
 - Compta - Budget repas/honoraire

- Compta - Estimation de budget
 - Compta - Révision du module de calcul des frais de déplacement (inclusion des Macros au traitement initial)
9. Dossier Dyslexie
- Révision du module d'inscription via le site public pour n'accepter qu'une seule inscription par école et permettre des dérogations pour les écoles ayant plusieurs sites
 - Installation d'une plateforme e-learning pour les formations dyslexie, décolâge
 - Chapitre propre sur site public + FAQ
10. Mise en place d'un nouveau système de recherche pour les formations classiques et collectives
11. Recherche, adaptation et proposition de layout pour un nouveau site public IFC

En matière de **gestion interne**, à destination exclusive du personnel de l'IFC, le travail de programmation évolue sans cesse.

Cette gestion interne vise la présentation rapide de toutes les informations visibles sur le site (présentation des sessions, moteur de recherche, documents de références, etc.), mais offre aussi et surtout toute une série de procédures de gestion indispensables au suivi administratif de l'ensemble.

En matière de **communication externe**, certaines applications vont s'adresser à un public spécifique uniquement. C'est le cas de la gestion du dossier « Barème 501 » qui nécessite un lien sécurisé avec l'AGPE d'une part et avec le seul public concerné par les formations en question d'autre part.

D'autres applications vont viser une communication à tous les publics sur le site, c'est le cas des différentes FAQs.

5 : Budget et comptabilité

Au-delà des tâches habituelles d'exécution, d'enregistrement et de suivi comptable des opérations financières de l'IFC, la cellule comptable a procédé à la préparation et à la finalisation de la clôture des comptes en vue du contrôle des Commissaires aux comptes en ce qui concerne l'exercice 2010. Celui-ci s'est déroulé sans problème et les comptes ont été approuvés par le Conseil d'administration en juin 2011, sur la base d'une attestation sans réserve des Commissaires aux Comptes.

Au plan budgétaire, la cellule a participé à la préparation et à l'élaboration des ajustements internes du budget 2011, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration en mars 2011. Elle a également pleinement contribué à la réalisation du contrôle intermédiaire 2011 et pris en considération les recommandations utiles à la préparation de la clôture des comptes.

Enfin, la cellule a participé à la préparation et à l'élaboration du budget initial 2012 en collaboration avec la fonctionnaire dirigeante. Le budget initial 2012 a été approuvé par le Conseil d'administration du 25 août 2011.

6 : Marchés publics

Durant l'année 2011, l'IFC a attribué 9 marchés publics. Ces marchés sont de différents types :

- les 4 marchés de services de formation nécessaires à l'exécution des principales missions de l'IFC :
 - o la formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS pour l'année scolaire 2011-2012 ;
 - o A noter qu'un nouveau marché relatif à formation initiale des directeurs a été lancé en 2011 pour les années 2012 à 2016 ; celui-ci n'a toutefois été attribué qu'en janvier 2012;
- le marché de services relatif à l'impression et au dépôt à Roularta Printing d'une brochure qui constituera le Journal des formations 2011 de l'IFC et qui sera à encarter au sein de l'édition du magazine PROF du mois de septembre;
- un marché de fournitures de licences Microsoft office ;
- un marché d'impression et de livraison de papier à entête et un marché d'impression et de livraison d'enveloppes à soufflets ;
- un marché de fournitures informatiques ; deux autres marchés de fournitures de matériel informatique ont été lancés en 2011 mais ne seront attribués qu'en 2012 ;
- le marché de services de restauration pour les repas distribués dans certaines formations pour l'année 2012 a été lancé en décembre 2011 mais ne sera attribué qu'en janvier 2012.

Les données principales concernant chacun de ces marchés sont synthétisées dans un tableau placé ci-dessous.

Tous les marchés publics sont gérés par la cellule juridique et la fonctionnaire dirigeante. Les marchés de services de formation nécessitent également l'implication de l'équipe pédagogique et administrative.

Rappelons que les marchés publics de formations en cours de carrière occupent le personnel de l'IFC pendant plusieurs mois chaque année. Pour tenter de réduire le temps y consacré, l'IFC a obtenu de lancer le marché public de formation pour les priorités de rang 1 pour une durée de 3 ans au cours de l'année 2011.

Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Marché à lots?	Procédure utilisée	Poste budgétaire et montant pr 2011	Montant du marché en 2011	Durée du marché	Adjudicataire
24/01/2011	IFC / papier à entête - 2011	Marché de services de fournitures relatif à la commande de papier à entête	/	Appel d'offres restreint	poste 822,01: 35.300,00	1.251,86 €	/	DB PRINT
28/03/2011	IFC / licences informatique - 2011	Marché de services de fournitures de matériel informatique: licences Microsoft Office	/	Appel d'offres restreint	poste 550,09: 9.000,00	1.579,05	/	IBS Consulting
29/03/2011	IFC / enveloppes à soufflet - 2011	Marché de services de fournitures relatif à la commande d'enveloppes à soufflet	/	Appel d'offres restreint	poste 822,01: 35.300,00	2.219,14 € -533,01 : 179,10 - 533,02: 1279,86 - 533,03 : 44,35 - 533,04 : 715,83	/	DB PRINT
21/06/2011: décision du Conseil d'attribution Notifications envoyées le 6 juillet 2011 après réception d'un avis favorable des Commissaires du Gouvernement	CSC n°1 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2011-2014 – enseignement spécialisé	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 CPC 92 (L. 29/12/93) Les services consistent en l'organisation, pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, de formations en interréseaux devant répondre au(x) thème(s) prioritaire(s), aux intitulés, objectifs généraux, publics cibles et autres précisions décrits dans les fiches techniques	59 lots	Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés	poste 533,01: 240.975,00	montant imputé sur le poste en 2011: 272.970,53	Trois ans - l'attribution se fait toutefois année scolaire par année scolaire dans la mesure où elle dépend des dates et lieux et où l'agenda est élaboré année par année	Deux types d'attribution du marché : - formations classiques: par zone géographique lot par lot - formations collectives: par organisation de formations collectives lot par lot Etablissement d'un classement des soumissionnaires.

<p>21/06/2011: décision du Conseil d'attribution</p> <p>Notifications envoyées le 6 juillet 2011 après réception d'un avis favorable des Commissaires du Gouvernement</p>	<p>CSC n°2 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2011-2014 – enseignement fondamental ordinaire</p>	<p>II</p>	<p>37 lots</p>	<p>Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés</p>	<p>poste 533,04: 963.135,00</p>	<p>montant imputé sur le poste en 2011: 833.767,24</p>	<p>Trois ans - l'attribution se fait toutefois année scolaire par année scolaire dans la mesure où elle dépend des dates et lieux et où l'agenda est élaboré année par année</p>	<p>II</p>
<p>21/06/2011: décision du Conseil d'attribution</p> <p>Notifications envoyées le 6 juillet 2011 après réception d'un avis favorable des Commissaires du Gouvernement</p>	<p>CSC n°3 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2011-2014 – enseignement secondaire ordinaire</p>	<p>II</p>	<p>185 lots</p>	<p>Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés</p>	<p>poste 533,02: 1.722.015,00</p>	<p>montant imputé sur le poste en 2011: 1.529.749,88</p>	<p>Trois ans - l'attribution se fait toutefois année scolaire par année scolaire dans la mesure où elle dépend des dates et lieux et où l'agenda est élaboré année par année</p>	<p>II</p>

21/06/2011: décision du Conseil d'attribution Notifications envoyées le 6 juillet 2011 après réception d'un avis favorable des Commissaires du Gouvernement	CSC n°4 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2011-2014 – agents des CPMS	II	31 lots	Procédure négociée (article 17, §3,4°) restreinte aux candidats sélectionnés	poste 533,03: 59.670,00	montant imputé sur le poste en 2011: 170.174,83	Trois ans - l'attribution se fait toutefois année scolaire par année scolaire dans la lesure où elle dépend des dates et lieux et où l'agenda est élaboré année par année	II
18/07/2011	IFC / Journal des formations - 2011	Marché de services de la catégorie 15 de l'annexe 2, A de la loi du 24 décembre 1993 et relatif à l'impression et au dépôt à Roularta Printing d'une brochure qui constituera le Journal des formations 2011 de l'IFC et qui sera à encarter au sein de l'édition du magazine PROF du mois de septembre 2011	/	Appel d'offres restreint	poste 533: - 533,01: 240.975,00; - 533,02: 1.722.015,00 - 533,03: 59.670,00 - 533,04: 963.135,00	7,309,77 -533,01 : 589,05 - 533,02: 4215,81 - 533,03 : 146,081.034,50 - 533,04 : 2357,93	4 mois	Roularta
24/08/2011	IFC / matériel informatique - 2011	Marché de services de fournitures de matériel informatique:	/	Appel d'offres restreint	poste: - 550,09: 9.000,00	2574,88	/	Priminfo Unit

CHAPITRE IV. SYNTHÈSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES AUX FORMATIONS EN COURS DE CARRIÈRE EN INTERRESEAUX

Pour ne pas faire double emploi avec le rapport que nous rédigeons et présentons annuellement en décembre, nous insérons le dernier rapport d'évaluation portant sur les formations organisées en 2010-2011 en annexe 5 du présent rapport d'activités. Par contre, nous proposons ci-dessous les actions entreprises depuis décembre 2011 et les perspectives envisagées en 2012-2013.

Actions entreprises et perspectives au terme de l'évaluation qualitative des formations de 2010-2011

Ce que nous visons au travers de l'évaluation, c'est de réguler au mieux les formations. *Le nouveau questionnaire d'évaluation mettant en évidence de manière plus explicite des facteurs liés au transfert et précisant les acquis des participants vise à donner aussi des informations plus qualitatives aux formateurs sur le processus de formation qu'ils ont mis en place et sur son apport.*

Le rapport d'évaluation de 2010-2011 a attiré notre attention sur différents points - parfois pour certains, de manière récurrente aux rapports des années précédentes :

La partie descriptive nous a permis de rendre compte de la diversité des formations de l'IFC et plus précisément de montrer la répartition des formations disciplinaires suivant les différentes « portes d'entrée » : élaboration de séquences d'apprentissage, évaluation, actualisation des connaissances, TIC. Dans l'encart du magazine « PROF », nous avons aussi communiqué les différentes portes d'entrée des formations disciplinaires, nous disant qu'indépendamment de la discipline, il était important de savoir l'angle d'approche de la formation. En analysant les sessions activées, on constate que suivant les disciplines ou les secteurs, c'est plutôt une ou plusieurs portes d'entrée qui sont privilégiées pour une majorité de formations d'une même discipline même si des formations sur d'autres thématiques sont bien sûr organisées (ex. français et langues modernes : élaboration de séquences et actualisation ; mathématiques : évaluation et TIC toutes deux plus prégnantes ; beaucoup de secteurs : actualisation des connaissances) .

Le point commun des différentes analyses réalisées est certainement de converger vers ce qu'est une « bonne » formation : formateur à l'écoute, bienveillant, dynamique, qui connaît la réalité du terrain et s'y adapte, répond aux questions des participants ; isomorphisme ; des participants surpris par rapport à leurs attentes, des participants motivés ; un recours à des mises en situations pratiques combinées avec des moments de réflexivité, des acquis en termes d'informations, de nouvelles idées mais surtout d'outils,... Les échanges constructifs restent une dimension essentielle de beaucoup de formations.

Un prolongement de ce constat serait de pouvoir proposer cette grille de lecture à des formateurs comme éléments d'analyse de leur formation dans une optique d'amélioration de leur pratique. Un travail sur leurs représentations d'une bonne formation puis la confrontation avec ce qui s'est dégagé des évaluations très positives voire a contrario des évaluations très négatives serait très porteur.

Pour les années ultérieures, il nous semble important de creuser les formations moyennes pour mieux comprendre ce qui s'y passe et non plus les extrêmes.

Dans ces formations très positives, plusieurs formateurs font allusion à l'homogénéité des attentes, voire des acquis du groupe. A l'inverse, une hétérogénéité a posé problème comme dans les formations « éducation aux médias » où il n'a pas été possible de rencontrer les attentes de chacun de même que la spécificité de leur cours.

Nous sommes attentifs à réfléchir la pertinence de l'ouverture de la formation à des publics divers comme pour les formations du spécialisé. Pour les médias, nous avons opté pour une contextualisation de la formation en fonction d'une discipline, réduisant par-là la disparité des publics.

Le choix de la formation reste essentiel. C'est l'intitulé qui est le principal vecteur de choix des formations. Dans la communication qui a été faite via le magazine « PROF », nous avons veillé à donner différents outils pour que ce choix puisse se faire de manière optimale (vision d'ensemble des formations, différentes portes d'entrée, démarche à suivre,..) Ces outils sont transmis aussi lors de la présentation du programme des formations aux chefs d'établissement avant les inscriptions dans le cadre d'une organisation collective.

Peut-être conviendrait-il de mieux communiquer le « gain » apporté par la formation aux participants (ce qu'ils pourront en faire) afin qu'ils puissent mieux percevoir la valeur d'une formation. L'analyse des besoins de formations reste un élément essentiel, de la compétence de la direction. Dans la formation initiale des directeurs, un des objectifs de la formation portant sur la gestion pédagogique de l'établissement concerne le développement professionnel des enseignants. Nous avons demandé aux formateurs de donner, lors de la formation, des outils aux directeurs pour qu'ils puissent aider les enseignants à identifier leurs besoins pédagogiques et voir avec eux ceux pour lesquels la formation pourrait être une aide.

La question du suivi des formations qui revient plusieurs fois également fait à nouveau l'objet d'une réflexion en interne. Les tentatives que nous avons expérimentées n'étaient pas concluantes, beaucoup de personnes se disant intéressées par un suivi à l'issue de la formation mais ne s'y présentant finalement pas lorsqu'il était mis en place. C'est cette difficulté-là que nous avons rencontrée pour les formations relationnelles qui ont été programmées en 2 jours consécutifs suivis d'une journée de suivi trois semaines plus tard. Ces formations n'ont dès lors pas pu faire l'objet d'une évaluation au sens du présent rapport puisque nous n'avons pas toujours, loin s'en faut, le nombre de questionnaires requis. Nous avons dès lors modifié notre communication et les modalités organisationnelles de la journée de suivi car dans ce type de formation, un retour après un temps de pratique nous semble important - (Participant) : « *Après 3 jours de formation, l'ensemble des objectifs ont été vus. Le 3e jour ayant été le plus constructif* ». Par ailleurs, au vu du nombre impressionnant de demandes de participation, cette année particulièrement, aux formations portant sur les difficultés d'ordre relationnel (gestion des conflits, gestion du stress, etc.), nous souhaitons attirer l'attention du lecteur sur la perception que nous avons des difficultés vécues par de nombreux membres du personnel des établissements scolaires aujourd'hui. (Participant) : « *Je n'ai pas l'impression de retourner avec de belles théories mais avec du concret et des pistes, des idées d'essai et enfin un sentiment de ne pas être seule à vivre des difficultés.* »

Le fait d'avoir approfondi des formations telles que l'évaluation des compétences ou le Plan individualisé d'apprentissage nous montre que la formation peut être un accompagnement du changement. Avec le projet CPU dans lequel est impliqué l'IFC, on se trouve dans une étape plus en amont puisque c'est l'anticipation d'une réforme qui est visée au cours de la formation. Et ce qui nous semble particulièrement porteur dans ce projet c'est l'articulation entre l'interréseaux et les réseaux.

A côté des formations liées à la CPU, nous explorons cette année un nouveau modèle de formation avec celle des personnes-relais dans le domaine de la dyslexie. Les personnes qui suivent la formation ont en effet une mission : celle de collationner un maximum d'informations, d'outils par rapport à cette problématique et de sensibiliser leurs collègues à celle-ci. Cette formation est suivie par beaucoup d'enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire, un public que l'IFC souhaitait accueillir en formation depuis longtemps. Elle a l'avantage d'offrir une plate-forme d'échanges entre personnes qui ont toutes le même projet et peuvent partager leurs expériences dans le domaine, y compris après la formation.

Dans les deux cas, il s'agit de formations plus longues. Ces deux nouveaux modèles (re)questionnent celui des formations collectives, où encore trop souvent, on lit que les personnes n'ont pas choisi elles-mêmes la formation. Or, on sait que la motivation est un des facteurs facilitateurs de l'apprentissage mais aussi du transfert. Nous essayons cette année d'entendre un maximum de demandes provenant des établissements scolaires et d'essayer d'y répondre. Une des difficultés reste le manque de formateurs dans certains domaines et la singularité de certaines disciplines ou secteurs.

Pour l'avenir, nous souhaitons veiller aussi à un partage de situations professionnelles vécues entre les formateurs eux-mêmes. Nous avons tenté l'expérience d'un échange entre formateurs (internes et externes, soit ceux qui travaillent avec l'IFC via la voie des marchés publics) avec ceux travaillant sur la problématique de la gestion des conflits et ce fut très enrichissant. Nous avons déjà annoncé que nous réitérons l'expérience avec d'autres thématiques. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le Service général du pilotage du système éducatif et le Service général de l'Inspection afin que sur des thématiques spécifiques telles que l'évaluation, il y ait de la cohérence dans les informations transmises.

Peut-être est-il aussi l'heure de prendre la mesure du réinvestissement des acquis de la formation sur le terrain : en quoi et comment la formation a-t-elle pu être réinvestie dans les pratiques ? De quoi le participant aurait-il besoin pour que cela soit le cas,... Mais cette prise d'informations n'est pas du ressort de l'IFC mais concerne davantage le processus de formation en cours de carrière dans son ensemble.

CHAPITRE V. SYNTHÈSE DES QUESTIONS, RECLAMATIONS ET PLAINTES ADRESSÉES À L'INSTITUT PAR LES USAGERS

Préliminaires

Le premier règlement d'ordre intérieur (ROI) du service des plaintes des usagers de l'Institut a été adopté par le Conseil d'administration de l'IFC le 21 septembre 2004. Il a été créé en application de l'article 21 du décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics qui dépendent de la Communauté française. En date du 30 avril 2009, le Conseil d'administration de l'IFC a actualisé son règlement.

Le texte est placé sur le site Internet de l'IFC. Il définit la notion de service des plaintes de l'IFC, de plainte et d'utilisateur de l'IFC. Il énonce les règles de recevabilité des plaintes et fixe les délais de réponse à charge de l'IFC. La plainte y est définie comme toute réclamation, doléance, contestation justifiée par la constatation du non-respect par l'IFC de ses obligations envers les usagers dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public.

Le service des plaintes est composé :

- d'un membre de la cellule juridique de l'IFC, désigné par le Bureau de l'IFC ;
- d'un membre de la cellule pédagogique de l'IFC, désigné par le Bureau de l'IFC ;
- du fonctionnaire dirigeant de l'IFC.

Lorsqu'une plainte parvient à l'IFC, il est d'abord vérifié par la cellule juridique qu'il s'agit bien d'une plainte au sens du ROI du service des plaintes. Lorsque cela n'est pas le cas, la cellule juridique informe le plaignant des modalités pour l'introduction d'une plainte en bonne et due forme et lui fait parvenir une copie du ROI du service des plaintes. Si la personne ne souhaite pas introduire une plainte, on estime qu'il s'agit d'une récrimination mais un suivi du même type y est donné.

Chaque plainte est traitée de manière identique par le service de plainte. Un accusé de réception de la plainte est tout d'abord envoyé au plaignant dans les 3 jours ; les éventuels premiers éléments de réponse peuvent y figurer et le ROI du service des plaintes y est joint.

Une réunion du service des plaintes est alors organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lorsque les compétences ou connaissances d'un autre membre de l'équipe peuvent être utiles, il est également convié à la réunion. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre pour la plainte ; il s'agit en général des mesures suivantes :

- rencontrer l'opérateur de formation contre lequel la plainte a été introduite ;
- mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
- mener des entretiens avec les chefs d'établissement concernés ;
- analyser les évaluations de la formation concernée ;
- analyser les évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur ;
- organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi ayant été donné.

La section 1 du présent chapitre présente une synthèse des questions ou récriminations faites par les usagers tandis que la section 2 du présent chapitre est la synthèse des plaintes que nous avons enregistrées durant l'année 2011.

1. Questions, récriminations des usagers

La présente synthèse a été réalisée sur la base des sources suivantes :

- les courriers et courriels ;
- les prises de notes par le personnel de l'IFC des questions, demandes et réclamations communiquées oralement par les usagers essentiellement par le biais du téléphone.

Dans la mesure où la plupart des questions, demandes, voire récriminations ont été communiquées oralement à l'IFC, il est impossible de quantifier le nombre d'interventions des usagers.

1.1 : La réglementation relative à la formation en cours de carrière en interréseaux des membres du personnel des établissements scolaires et C.PMS

Elle soulève, d'année en année, de moins en moins d'interrogations. L'accessibilité à l'information mise à disposition sur le site Internet de l'IFC d'une part et un effort de communication fourni par les chefs d'établissements et les directions des C. PMS d'autre part y contribuent très certainement.

Chaque membre du personnel de l'IFC est apte à répondre clairement à la plupart des questions et le fait sans délai.

1.2 : La réglementation relative à la formation initiale de directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux

Elle avait sensiblement engendré moins de questionnement chez les usagers dans le courant de l'année 2010. Les premières formations initiales des directeurs, pour ce qui concerne le volet commun à l'ensemble des réseaux, ayant été organisées en mars 2008, l'année 2010 avait été une année de continuité dans le fonctionnement de ces formations. Par ailleurs, le site Internet de l'IFC permet aux candidats directeurs d'avoir accès à toutes les informations nécessaires relatives aux sessions planifiées, aux inscriptions et au décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs. Par conséquent, les questions concernent principalement des désistements, excuses, modifications d'inscription.

L'année 2011 a vu davantage d'interpellations au sujet du volet « formation direction » suite à la publicité relative à un nouveau marché public en vue de la programmation des quatre années à venir.

Un agent administratif est entièrement affecté à la gestion administrative des formations initiales de directeur ; il centralise l'ensemble des appels, courriers et courriels entrants à

ce sujet et constitue de la sorte la personne de référence à l'IFC tant pour les candidats directeurs que pour les opérateurs de formation.

1.3 : La réglementation relative à la formation des candidat(e)s à une fonction d'inspecteur-trice

Suite à la suspension de ce dossier dans l'attente d'une décision quant au recours introduit par un candidat en 2010, les interpellations au sujet de la formation initiale des inspecteurs ont largement diminué. Les demandes formulées à nos services ont essentiellement concerné la procédure à suivre pour devenir inspecteur (comment peut-on devenir inspecteur, quand l'IFC lancera-t-il de nouvelles sessions) et le suivi du dossier des personnes déjà impliquées dans le processus (quand seront organisés les examens pour les personnes ayant déjà suivi la formation). Les réponses apportées aux demandeurs ne pouvaient être qu'incertaines, la consigne étant d'attendre une décision du Conseil d'Etat sur le recours et des instructions claires du Parlement et/ou du Gouvernement. L'IFC signalait qu'il était probable que le décret soit modifié sous peu et qu'il ne détenait donc aucune certitude quant aux modalités du processus de formation et des épreuves de certification.

1.4 : La réglementation relative aux formations « barème 501 ».

Le dossier « barème 501 » est sans aucun doute celui pour lequel l'IFC a le plus été sollicité durant l'année 2011. Les premières informations à ce sujet ont été communiquées via un espace « barème 501 » créé sur notre site dès le mois de février 2011. Une adresse mail spécifique a été créée afin de permettre au personnel enseignant de formuler toutes les questions relatives à la réglementation en la matière. Un agent administratif et un conseiller pédagogique se sont vus confier ce dossier ; toute l'équipe a été informée de la philosophie du projet. La fonctionnaire dirigeante se chargeait personnellement de répondre aux cas les plus délicats. Les premières demandes de participation ont été accessibles sur notre site en octobre 2011 ; c'est à ce moment que l'IFC a vécu le pic d'interpellations à ce sujet.

Les interpellations sur ce dossier consistaient soit en de simples demandes d'information ou de précision sur la réglementation, soit en des demandes d'aide quant aux modalités d'inscription sur notre site et/ou au suivi de demandes de participation ayant été introduite, soit en des récriminations suite au sentiment d'injustice ressenti par bon nombre de personnes ne pouvant bénéficier de cette mesure vu les limites de la réglementation ou jugeant les dispositions d'inscription mises en place inadaptées.

1.5 : Des réglementations qui sortent des compétences de l'IFC.

Quelques questions portent sur des matières relevant du statut des membres du personnel ou concernent l'organisation des écoles. Ces questions émanent des membres du personnel mais également des directions d'établissement ou de Centres PMS. L'IFC a toujours aiguillé les demandeurs vers les services compétents.

1.6 : Les modalités d'inscription, de désistement, d'excuses ou de réorientation et les suites données par l'IFC aux demandes de renseignements divers

Ce point représente la majorité des interventions.

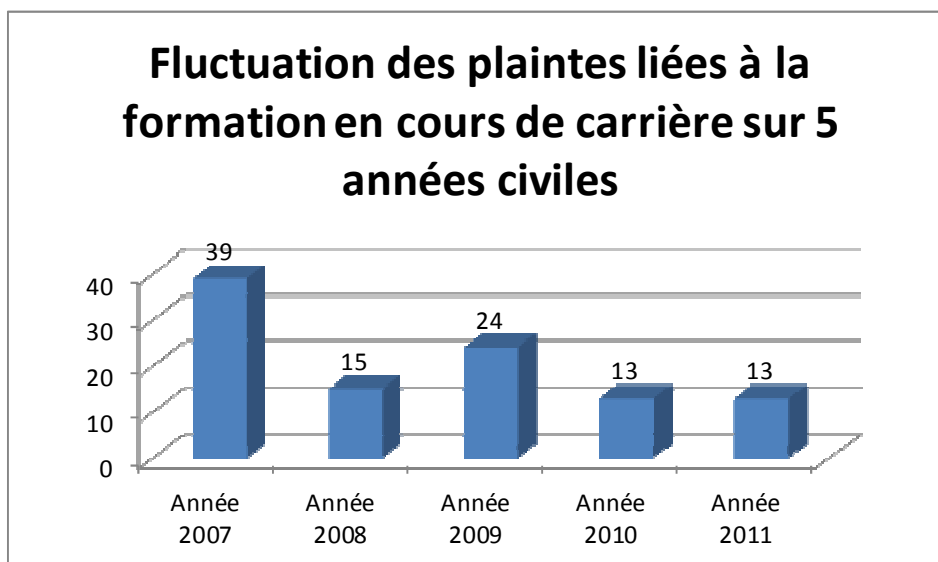
Nous comptons 5.715 dossiers archivés (entrées + sorties d'un même dossier sont classées ensemble dans notre système d'archivage) reprenant les courriers et courriels archivés à partir de la seule **adresse générale de l'IFC**.

Ne sont pas comptabilisés ici les formulaires d'inscription qui font l'objet d'un répertoire séparé ni tous les autres courriels adressés à l'IFC via les adresses personnelles de ses agents. Il nous est impossible de quantifier dès lors les échanges individuels. Chaque personne au sein de l'équipe se voit confier des dossiers/responsabilités en fonction de ses compétences et de la répartition des tâches effectuée au sein de l'équipe. Chacun se voit donc renseigné comme « personne de contact de référence » pour certains dossiers. La plupart des interpellations ou demandes de renseignements propres à certains dossiers parviennent donc inévitablement à la personne en charge de ceux-ci.

Section 2. Plaintes des usagers

2.1. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS

Durant les 5 dernières années les plaintes ont fluctué de la manière suivante :



Pour l'année 2011, nous pouvons répertorier les plaintes formelles, au sens du règlement susmentionné, en 5 catégories.

2.1.1 : Plaintes portant sur la qualité de la formation (N = 5)

Objet des différentes plaintes et formations incriminées :

1.1) Relevée 2 fois : niveau du contenu de formation inapproprié eu égard à la composition du public déjà formé à ce contenu lors de leur formation initiale ;

1.2) Relevée 3 fois : non adéquation entre les objectifs de la formation fixés par l'IFC et les contenus dispensés par le formateur ;

2.1.2 : Plaintes portant sur les comportements des formatrices-teurs (N = 5)

Objet des différentes plaintes et formations incriminées :

- Relevée 2 fois : propos tenus par le formateur jugés comme étant vexatoires par les participants ;
- Relevée 4 fois : pas de partage d'expériences vécues par les participant-e-s, imposition d'un seul point de vue (ayant parfois pour conséquence la désertion du groupe avant le terme de la formation) ;
- Relevée 1 fois : une participante a signalé qu'une formatrice a décidé de ne pas assurer une journée de formation (3^e jour constituant une journée de suivi) suite au manque de participants présent ; cette participante aurait souhaité pouvoir bénéficier de cette journée et ne pas faire le déplacement pour « rien ».

Les plaintes formulées à l'encontre du comportement des formateurs relèvent généralement soit du sentiment de ne pas être écouté et d'une opposition de point de vue entre un/des participant(s) et les formateurs. Les critiques de ce type contiennent généralement des critiques quant au contenu même de la formation ou la méthodologie utilisée relevant de la première catégorie.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce type de plainte dans la mesure où les formateurs représentent l'IFC auprès des participants.

2.1.3 : Plainte portant sur le comportement des participant-e-s et formateurs (N = 1)

Objet de la plainte et formation incriminée :

- La directrice d'un établissement scolaire recevant des formations collectives s'est plainte du comportement de certains participants et de certains formateurs : non-respect du personnel de l'établissement, non-respect du règlement intérieur (cigarette), critique des repas servis, non-respect des horaires, etc.

2.1.4 : Plainte portant sur l'inadéquation du choix de formation (N=1)

Objet de la plainte et formation incriminée :

- Un participant s'est plaint de s'être vu inscrit, dans le cadre d'une formation collective, à une formation qui n'a rien à voir avec la fonction ou le niveau de la personne inscrite ;

Mis à part les plaintes formelles, il est fréquent que des participants aux organisations de formations collectives indiquent au formateur ne pas avoir la formation à laquelle ils participent. L'IFC insiste cependant sur le fait que dans plus de 80% de cas, les participants obtiennent la formation de leur premier choix. Il est vraiment rare qu'un participant se retrouve dans une formation qui ne faisait pas partie de ses deux premiers choix.

2.1.5 : Plainte sur l'accueil et le repas (N = 1)

Objet de la plainte et formation incriminée :

- Un participant a formulé une plainte quant à l'inégalité en termes d'accueil et de repas servis aux participants des formations organisées par l'IFC après qu'un de ses collègues lui ait signalé avoir mangé un bon repas chaud et eu un bon petit déjeuner alors que lui a dû se contenter d'un simple sandwich et de biscuits pour accompagner le café matinal. Il s'est également du froid régnant dans l'établissement et du manque d'indications.

En synthèse, voici les types de plaintes rencontrées 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011:

Types de plaintes rencontrés ou non durant l'année concernée	2007	2008	2009	2010	2011
Retard frais de remboursement ou sur le montant remboursé	oui	oui	oui	non	non
Situation géographique du lieu	non	oui	oui	oui	non
Qualité des formations	oui	oui	oui	oui	oui
Accessibilité aux inscriptions	oui	non	non	non	non
Accueil en formation	oui	oui	oui	non	oui
Qualité des repas	oui	oui	oui	non	oui
Compétences des formateurs / comportements - attitudes	oui	non	oui	oui	oui
Support pédagogique	oui	non	non	non	non
Comportement des participants	non	non	oui	oui	oui
Décision de non-sélection d'un candidat au MP	non	non	oui	non	non

En conclusion, nous avons reçu 13 plaintes durant l'année 2011 tout comme durant l'année 2010 ; ce nombre de plaintes nous paraît relativement raisonnable lorsqu'on le confronte aux 1348 sessions de formation que nous avons organisées cette année.

Nous nous efforçons à faire le maximum pour prendre en compte les plaintes que nous recevons mais aussi les critiques dont nous font part les participants dans les questionnaires d'évaluation ou par téléphone.

Avant d'accepter une offre, que ce soit dans les procédures de marché public ou en dehors de ces procédures, nous analysons et négocions chacun des points de celle-ci. Sont ainsi examinés le contenu de la formation, la méthodologie, les sources et les outils utilisés, le profil du formateur, le nombre de participants minimum et maximum. Au terme de ces négociations, les futurs opérateurs ou formateurs doivent nous transmettre les modifications demandées sous peine de voir leur(s) offre(s) rejetée(s) par le CA.

Par ailleurs, nous avons multiplié le nombre de visites effectuées par l'équipe de pédagogues à des formations afin d'en évaluer la qualité.

La situation géographique des formations reste un problème occasionnel contre lequel on peut difficilement agir. Les plaintes à ce sujet proviennent des formations collectives. L'ensemble du personnel de l'IFC agit sans-cesse dans une optique d'amélioration de la qualité des formations et de la satisfaction des usagers de l'IFC.

2.2. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale de directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux

Aucune plainte spécifique n'a été adressée à l'IFC dans le cadre de ce dossier.

2.3. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale des inspecteurs

Aucune plainte spécifique n'a été adressée à l'IFC dans le cadre de ce dossier.

CHAPITRE VI. INDICATIONS RELATIVES AUX PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'IFC

Par rapport à la formation en cours de carrière, plusieurs questions ou chantiers de travail de longue haleine sont toujours en cours. Certaines actions peuvent relever de la compétence de l'IFC et il nous revient de les pointer, de les analyser, de les mettre en œuvre. D'autres nécessitent un travail à un niveau d'action qui n'est pas uniquement le nôtre. Pointons ainsi la nécessaire complémentarité entre la formation initiale et la formation en cours de carrière (le chantier est ouvert), entre la formation interréseaux et la formation réseau ou pouvoir organisateur (deux dossiers sont en cours mais il faudrait certainement aller plus loin), la possibilité d'envisager une formation en cours de carrière planifiée sur le long terme, basée sur une analyse approfondie des besoins du participant, validés par exemple par sa direction, un conseiller pédagogique et soutenue éventuellement par l'inspection.

Notre mode de travail, qui allie à la fois réflexions sur des « questions de fond » et celles sur « les réalités de terrain », nous permet d'être créatifs, de mettre en place des expériences, de les analyser, de les réguler, voire de les modifier en profondeur. C'est indéniablement une richesse à préserver.

1. En matière de formation en cours de carrière

Pour ce qui concerne notre champ d'action, une de nos priorités de travail portera notamment sur toutes les actions de formation que l'on peut mettre en place pour aider le personnel des écoles et des C.PMS à mieux comprendre et **prendre en compte les potentialités des élèves** pour les mener vers le meilleur. Comment donc participer à la lutte contre les maintiens et redoublements le plus souvent inefficaces en termes d'apprentissages, presque toujours dévastateurs pour l'estime de soi ? Un travail approfondi avec nos formateurs internes sera effectué en ce sens cette année.

Il est extrêmement complexe, voire impossible, pour un organisme de formation d'analyser l'impact réel de son action de formation sur le terrain. Comment, méthodologiquement, pourrait-on mesurer la part du transfert dans les pratiques de la seule action formative que le participant vient de suivre ? Comment isoler cette action de l'impact de tout le bagage préalable ? Nous nous sommes cependant saisis de l'opportunité offerte dans le cadre très particulier de la formation des personnes-relais dans le domaine de la dyslexie pour mettre au point un **recueil d'informations** permettant une première **analyse des modalités de transfert des acquis de cette formation**. Deux objets d'observation spécifiques pouvaient faire l'objet d'une analyse : les modalités organisationnelles de la formation (hybride – en partie en présentiel, en partie à distance) et l'objectif de préparer la personne à initier une action de sensibilisation au sujet de l'accompagnement des élèves dyslexiques dans son établissement.

Cette formation est évaluée par les participants à plusieurs moments durant le processus formatif. Après la deuxième journée de formation en présentiel, via le questionnaire « classique », l'évaluation vise surtout à voir comment les objectifs assignés à la formation sont rencontrés jusqu'à ce moment et à recueillir les remarques des participants, notamment en termes de réponse à leurs attentes.

Cette formation est également évaluée deux mois après la fin de la formation. A ce moment, nous tentons d'examiner, d'une part, **l'apport de la méthodologie hybride** dans l'atteinte des objectifs de sensibilisation de la personne-relais, ses apprentissages et son projet de mise en œuvre d'une action et d'autre part, la réalité du **transfert des acquis** grâce à un nouveau questionnaire que nous demandons à chaque participant de remplir via la plateforme mise à leur disposition par l'IFC.

Nous nous saisisons également de la formation que nous assurons dans le projet « Décolège » pour initier le même type de recherche puisque ici aussi nous avons choisi la méthodologie hybride.

Une autre question retient inlassablement notre attention : **comment mieux aider à l'orientation du participant vers la formation adéquate pour lui, dans le contexte de son école** (et donc en lien avec le plan de formation de son établissement) ? Nous avons déjà relevé, l'an dernier les trois « modèles » fréquents d'accompagnement d'un membre du personnel par l'équipe de la direction dans le choix de la formation. Nous les reprenons ici car il nous semble qu'il est vraiment important de se pencher tous sur la question:

- Le membre du personnel est invité à analyser l'offre de formation en lien avec le contexte interne et le plan de formation de son école (ou centre). Un choix qui n'a pas de sens a priori sera discuté et validé par les parties;
- Le membre du personnel est invité à analyser une offre de formation réduite par rapport à l'offre globale (la réduction va parfois jusqu'au 10^{ème} seulement de l'offre initiale). La direction a sélectionné elle-même les formations qu'elle estimait être en adéquation avec le contexte interne et le plan de formation de son école (ou centre). Le participant nous dit se voir fort contraint dès le départ dans sa marge de manœuvre et ne retrouve pas cette restriction dans le chef des collègues qu'il rencontre sur le terrain de la formation ;
- Le membre du personnel est invité à sélectionner une formation, quelle qu'elle soit. Aucune discussion sur la pertinence du choix ne verra le jour. Parfois même, le principe de la formation en cours de carrière est invalidé au sein de l'établissement.

Il est évident que l'impact du processus formatif n'est pas le même dans un cas ou dans l'autre et les formateurs nous disent toute la difficulté de permettre à un participant qui n'a pas adopté lui-même le sujet de sa formation de faire des pas dans sa pratique pédagogique et d'entrer dans une analyse réflexive.

Notre pouvoir est limité, d'autant que l'IFC a dû retirer de son offre la formation qui portait sur le travail d'analyse technique d'un plan de formation. Comme indiqué dans notre conclusion, nous avons dès lors privilégié une augmentation du temps et de la qualité de la communication au bénéfice des directions dont l'établissement est inscrit dans une des organisations de formations collectives (285 en 2012-2013).

Nous continuerons à nous préoccuper de cette question et à tester diverses solutions à ce problème, dans le respect des compétences qui sont les nôtres.

Deux nouveaux chantiers d'envergure ont été préparés au cours de l'année et sont lancés dès septembre 2012 : une série de formations pédagogiques liées au qualifiant (en plus de celles portant sur la CPU) et celles sur le projet « Décolâge ». Par ailleurs, une poursuite et un suivi des formations « personnes-relais dyslexie » sont également programmés.

Dans chacun de ces projets, parce que nous travaillons avec des **formateurs internes**, nous avons de manière plus prégnante que dans les autres formations, la possibilité de développer une action autour de deux axes méthodologiques forts. Le premier entend privilégier le partage et la valorisation d'expériences et d'expertises. Le second va systématiquement travailler la complémentarité entre le terrain de la recherche et celui de l'école⁹.

En 2011, nous avons étendu aux formateurs « externes » une part de ce travail fait avec nos formateurs internes. Ainsi, nous avons réuni, lors d'une journée consacrée à la thématique des formations portant sur la prévention et la gestion des situations de violence à l'école, tous les formateurs qui y travaillent pour ou à l'IFC. A l'issue de cette journée, riche d'échanges et d'analyses, les participants ont souhaité que l'expérience soit renouvelée. Nous répondons favorablement à cette demande qui va dans le sens d'une **expérience professionnalisante de la fonction de formateur** et allons aussi mettre en place ce type de rencontres pour les formateurs qui œuvrent dans les domaines suivants : entrée dans le métier ; maîtres de stage ; la dimension du genre ; l'apport pédagogique des TICE.

Outre l'intérêt non négligeable d'une réflexion commune des formateurs sur les objets qui les réunissent, le travail des domaines « entrée dans le métier » et « maîtres de stage » vont de surcroît nous permettre de tisser des liens, certes modestes mais indéniables, entre la **formation initiale et la formation continue** des maîtres.

2. En matière de formation initiale des directeurs

Le dossier ne pose guère de problème en ce moment. L'évaluation montre que le volet pédagogique (et dans une moindre mesure le volet relationnel), tout en gardant les mêmes contenus, a davantage à être présenté d'une manière un peu différente pour augmenter la cohérence des thèmes travaillés. L'accent a été mis sur le pilotage pédagogique de l'établissement en lien avec les 4 aspects : mixité sociale et citoyenneté, développement pédagogique de son équipe, continuité des apprentissages et évaluation. Pour l'axe relationnel, les deux fils conducteurs : la prise de conscience des changements amenés par son identité professionnelle et le bilan de compétences en vue de définir son

⁹ V. Goetry, chercheur, collaborateur-expert de nos formations « personnes-relais dyslexie » témoigne ainsi de cette complémentarité : « La formation hybride, qui inclut une partie "à distance" comportant un accès à la formation en ligne de Dyslexia International et surtout l'accès à une plate-forme d'échange entre les participants, ainsi qu'entre ces derniers et les formateurs, nourrit la préoccupation essentielle d'un nombre grandissant de chercheurs: réduire le fossé entre la recherche et le terrain en établissant des ponts entre ces deux domaines, grâce auxquels les équipes pédagogiques sont mises au courant des recherches scientifiques récentes. De plus, la formation de "personnes-relais" dyslexie établit des ponts dans le sens inverse, permettant également de relayer auprès des chercheurs les questionnements que les équipes éducatives rencontrent au quotidien dans leurs classes. C'est ce qui en fait toute sa richesse.

projet de formation ont été mis en exergue. Le terme des 4 années des marchés publics est atteint. Nous avons profité de notre obligation de relancer une procédure des marchés publics pour intégrer ces modifications.

Outre ces éléments, un travail de réflexion a été mené avec les organismes de formation afin d'améliorer et d'harmoniser la certification. L'IFC a aussi proposé une formation des formateurs par l'intermédiaire du Service général du Pilotage du Système éducatif à propos de TABOR (fondamental). Nous réitérerons cette formation par rapport au TABOR secondaire très prochainement et éventuellement par rapport à d'autres thématiques. Pour l'axe administratif, l'IFC a créé un cédérom reprenant l'ensemble des textes législatifs propres au métier de directeur-trice et l'a fait distribuer à chaque participant de cet axe. Un affichage du programme de formation sur les deux années devrait maintenant permettre aux participants de mieux planifier leurs formations et notamment de bien articuler les formations réseaux et interréseaux.

Il conviendra que nous analysions toutes ces modifications mises en place, notamment par l'intermédiaire des données recueillies dans les nouveaux questionnaires d'évaluation qui ont été co-construits avec les organismes de formation. Nous retravaillerons ensuite, comme nous le faisons depuis le début avec les organismes de formation pour réguler l'ensemble des formations de ce dossier.

Rappelons que les institutions qui sont ici nos partenaires le sont également dans les dossiers « formation initiale des inspecteurs » et « barème 501 ». Nous tenons à saluer leur excellente implication.

3. En matière de formation initiale des inspecteurs

Comme indiqué dans ce rapport, le dossier est suspendu actuellement mais la législation vient d'être profondément modifiée en la matière. L'IFC va devoir jouer un tout nouveau rôle, celui de proposer des formations qualifiantes et non plus initiales puisqu'elles seront inscrites dans le cours d'une période de stage et non plus en amont de la fonction.

Il s'agira ici de réfléchir aux contenus et aux modalités organisationnelles d'une formation de 250 heures (et non plus 120) en deux ans. Il s'agira enfin de lancer une série de marchés publics, de nouer des collaborations, de consacrer un budget et des ressources humaines non négligeables à ce projet fort important.

4. En matière de formation complémentaire, « barème 501 »

A ce jour, nous comptons 553 demandes de participation aux formations dont 481 d'entre elles ont été validées par l'AGPE.

Les modules de formation, pour lesquels nous avons déjà eu 533 inscriptions concernant 292 personnes différentes, ont débuté au cours du premier trimestre de l'année 2011-2012. Pour 80 participants, le cycle des 2 formations certifiées est terminé.

Comme dans les autres dossiers, nous devons, pour améliorer la pertinence des formations, continuer la régulation que nous avons entamée avec les organismes de formation.

5. Poursuite des développements informatiques.

Ainsi, nous l'avons vu dans le corps de ce rapport, que toutes les informations sont accessibles sur le site de l'IFC. Nous avons aussi lu que les différents moteurs de recherche des formations, les accès privilégiés pour nos partenaires formateurs et pour les participants sont chaque jour améliorés. Nous voulons être de mieux en mieux à l'écoute des demandes, critiques, suggestions de notre public. Nous venons de créer, pour ce faire, une nouvelle interface de contact : « votre avis nous intéresse ».

Pour le personnel de l'IFC, les applications de gestion des formations et du suivi administratif de celles-ci sont sans cesse en développement pour répondre aux attentes de chacun des services.

Il conviendra pourtant toujours de renforcer les procédures de gestion interne pour le personnel de l'IFC et de poursuivre les mesures de sécurisation du site, surtout pour ce qui concerne les espaces réservés aux accès différenciés pour le public.

6. Prendre en compte les nouvelles missions de l'IFC dans le contrat de gestion et dans l'arrêté cadre.

Pour prendre en compte les nouvelles missions confiées à l'IFC, nous devons régulièrement modifier l'organisation interne du travail.

Il s'agit d'impliquer chacun des services de l'IFC dans la réflexion et de dégager à la fois les méthodes de travail les plus efficaces et les ressources incontournables dont chacun des services devraient bénéficier. Le travail fait autour du Plan opérationnel nous aide à mener cette réflexion

CHAPITRE VII. CONCLUSION

1. Regard sur le fonctionnement de l'équipe de l'IFC

L'IFC est une toute petite structure qui travaille au bénéfice d'un très grand nombre de personnes. Un de ses points forts réside certainement dans sa capacité et sa rapidité d'adaptation aux situations nouvelles. Cette force est liée au dynamisme d'une équipe de jeunes très compétents, très unis, très solidaires. Ils sont portés de manière non univoque par une vision partagée de l'importance de la qualité du service à rendre au public et singulièrement dans le domaine au bénéfice duquel nous travaillons : l'enseignement.

Il faut préserver et soutenir mais aussi permettre que se développe ce potentiel.

Le fonctionnement de plusieurs groupes d'analyse et de réflexion activés de manière systématique et structurée au sein de l'équipe permet de clarifier les tâches communes et individuelles. Cependant, dans chacun de ces groupes, il conviendra non seulement d'aborder les besoins à rencontrer pour remplir les missions, les projets, etc. mais aussi les attentes de chacun. A l'heure actuelle, cette notion d'attente n'est pas soulevée de manière explicite – nous restons le plus souvent dans l'implicite – tant nous nous centrons sur la tâche à réaliser, que nous portons tous.

2. Regard sur la communication de l'IFC

Pas mal de participants aux formations de l'IFC perdent les documents liés à celles-ci. Pour répondre à ce problème, l'IFC a créé un **outil informatique qui permet à chacun de visualiser son parcours global de formations**. La personne peut voir les formations auxquelles elle est inscrite, auxquelles elle a déjà participé, que ce soit dans le cadre des formations en cours de carrière, des formations initiales en tant que candidat à une direction ou à une fonction d'inspecteur ou encore à une formation complémentaire dans le dossier « barème 501 ». Elle peut aussi vérifier si elle a reçu son attestation de fréquentation et éventuellement ses frais de déplacement.

Lors des formations, les participants découvrent ou créent ensemble de nouveaux documents dont ils souhaitent disposer en vue de les exploiter dans leur pratique professionnelle. L'IFC a créé **deux outils d'échange et de dépôt de documents pédagogiques disponibles avant, pendant ou après la formation**.

- D'une part, pour les formations de type traditionnel, les participants d'une session de formation - et eux seuls - peuvent télécharger les documents que le formateur a installés sur notre site avant pendant ou après la formation. A cet égard, nous veillerons à améliorer l'espace qui permet le partage des ressources.
- D'autre part, pour les formations organisées selon une méthodologie de type hybride - en partie à distance, en partie en présentiel - c'est à partir d'une plateforme gérée par l'IFC que les échanges de documents mais aussi surtout

les discussions sont organisés. Ici, les possibilités de communication sont très étendues. Pour qu'elles soient efficaces, il faut qu'une personne, compétente dans le domaine traité, stimule les contacts avec et entre les participants et réponde aux questions et demandes. Chaque fois que l'IFC organise une formation de type hybride sur ses ressources propres (40 sessions au cours de l'année 2011-2012) ou avec des ressources externes (via des marchés publics), il s'assure de la mise à disposition d'un « tuteur expert » pour la partie à distance de la formation.

L'IFC a été créé depuis bientôt 10 ans et son programme de formations faisait l'objet d'une publicité annuelle envoyée dans chacune des écoles et de leurs implantations, dans les Centres PMS, etc. Il n'en demeure pas moins que nous sommes très conscients du fait que la communication de ce programme n'était pas faite de manière optimale, voire pas faite du tout, par la direction auprès des membres de son équipe pédagogique. Pour certaines directions, la formation en cours de carrière des enseignants est en effet au cœur d'une tension entre l'intérêt de voir évoluer les compétences professionnelles de l'équipe et l'organisation même de l'établissement. La tentation est parfois forte de négliger la formation ou à tout le moins de la réduire à sa plus stricte expression.

Dès lors, pour permettre à tous les membres du personnel des établissements scolaires et à tous les agents de CPMS, quel que soit l'endroit où ils exercent leur fonction, de prendre connaissance de l'ensemble de l'offre de formation de l'IFC et ainsi de se saisir de la possibilité de demander à sa direction de l'inscrire à la formation de son choix, l'IFC a choisi de rédiger une **plaquette de 16 pages présentant ses actions**. Cette forme de présentation nouvelle permet aussi de mettre l'accent sur l'une ou l'autre priorité ou action novatrice. La plaquette est insérée dans la revue PROF du mois de septembre et peut donc entrer directement au domicile de tous les acteurs concernés.

A côté de cette plaquette, très synthétique, il était dès lors nécessaire de mieux communiquer sur les détails de notre très vaste programme et de permettre aux utilisateurs de trouver la bonne information vite et facilement. Une **refonte totale des moteurs de recherche** a été effectuée et sera accessible au public à partir du mois de septembre. L'utilisateur pourra, notamment, faire une recherche multicritère à partir de sa fonction, de son niveau d'enseignement, de sa discipline et encore de la thématique qu'il privilégie.

Pour soutenir les directions dans leur travail en lien avec les formations, nous organisons une série « formations collectives » qui réunissent entre 15 et 35 établissements scolaires d'une même zone géographique auxquels nous offrons durant 2 jours consécutifs un programme de +/- 140 formations différentes. Ces organisations sont lourdes pour l'IFC mais elles permettent aux établissements de n'être que très peu désorganisés et aux personnels des différents réseaux de se rencontrer « dans leurs murs », sur des objets professionnels communs. Près de 24.000 participants sont annoncés pour l'année scolaire 2012-2013.

L'IFC se montre très à l'écoute des directions et de leur personnel à cette occasion. **Trois réunions de préparation** sont organisées **avec les directions** ou leur représentant afin de nous permettre d'avoir une action d'ajustement du programme aux demandes effectives de leur personnel et de les aider à accompagner les membres de leur personnel dans leur choix de formation. Des outils de communication leur sont fournis, notamment

un journal « papier » qu'ils peuvent reproduire, un lien privilégié sur notre site qui leur donne accès à toutes les informations utiles et nécessaires. De plus, nous cherchons à mieux **rapprocher notre langage** parfois trop **technico-pédagogique** avec le langage plus pragmatique du **terrain** et travaillons à la création d'un outil de visualisation des points de rencontre entre l'offre et la demande (de la traduction, presque). Enfin, et, par « organisation collective » sont désignés un pédagogue et un membre du service administratif en tant que responsables de la bonne marche de l'organisation.

Enfin, vis-à-vis des **organismes de formation et des formateurs**, nous avons vécu notre journée de rencontre annuelle et avons bénéficié d'une conférence très intéressante, donnée par le Professeur Daniel Faulx de l'Ulg, sur l'apport et les limites de l'isomorphisme en formation. Nous avons aussi pu avoir un temps de régulation plus dense et plus riche que d'habitude grâce au temps gagné par la nouvelle procédure de marché public mise en œuvre cette année.

Il est aussi intéressant de noter que nous avons peu de plaintes de la part des participants à nos formations. Nous formulons l'hypothèse que la professionnalisation toujours plus grande des organismes de formation et des formateurs joue un rôle déterminant dans ce fait. Nous pensons également que la communication que nous mettons en place entre les trois parties – public, formateur, IFC – est également un facteur clé de ce constat.

3. Regard sur les formations organisées par l'IFC

Au cours de l'année 2011, c'est à nouveau près de 65.000 inscriptions, toutes formations confondues que l'IFC a enregistré. Nous avons lu plus haut qu'une des forces de l'équipe de l'IFC réside certainement dans sa capacité à innover, à prendre en charge rapidement les besoins nouveaux et à réguler sans cesse ses actions.

Par rapport aux programmes des **formations en cours de carrière**, on se souviendra que pour 2011-2012 les priorités de premier rang sont fixées de manière trisannuelle tandis que celles de second rang le sont pour un an. L'actualisation des connaissances en lien avec les référentiels du qualifiant se situe en premier rang tandis que lorsqu'on vise les référentiels des disciplines de l'enseignement de transition, nous nous trouvons en second rang. Pour pallier le risque de formations qui n'offriraient pas une actualisation des connaissances les plus récentes ou de ne pas renouveler une offre qui par définition devait être novatrice, le Conseil d'administration a décidé de remettre « en jeu » l'ensemble des formations de ce thème.

Nous avons par contre pu bénéficier d'une bonne stabilité dans les autres domaines et avons ainsi eu l'occasion de mieux approfondir, avec les organismes de formation et les formateurs, l'analyse des évaluations de l'année écoulée, ce qui, bien sûr, favorise une meilleure qualité des actions de terrain.

Le fait de repartir du programme de 2010-2011 et de ne pas devoir réécrire le programme dans son ensemble a également permis aux 4 groupes de travail de creuser la réflexion sur certaines formations, sur des propositions en termes de communication de l'offre de formation vis-à-vis du public, sur la nécessité de trouver des formateurs dans

certaines intitulés,... Pour le spécialisé, par exemple, le groupe s'est interrogé sur le peu d'inscriptions aux formations « entrée dans le métier » et sur le côté très théorique de la formation sur l'intégration. Ce sont des questions que nous relayons aussi auprès des administrateurs et auprès des formateurs qui, chacun pour ce qui les concerne, peuvent avoir agi en ce domaine.

Pour rencontrer les besoins spécifiques liés à certaines thématiques de formation ou à certains projets, l'IFC a **amplifié et renforcé la qualité du service des formateurs internes** : 20 personnes à ce jour. Au sein de cette équipe, plusieurs groupes de formateurs sont identifiés selon les sujets traités :

- a. les formations du niveau macro obligatoire au fondamental ordinaire en seconde langue et en éducation physique ;
- b. l'évaluation des apprentissages et l'élaboration de séquences d'apprentissage dans différentes disciplines;
- c. la liaison primaire-secondaire dans les disciplines suivantes : mathématiques, français, seconde langue, éveil scientifique ;
- d. les spécificités de l'enseignement spécialisé ;
- e. les formations dans le qualifiant et singulièrement l'implémentation de la CPU ;
- f. la formation des personnes-relais dans le domaine de la dyslexie ;
- g. la formation liée au projet « décolâge ».

Pour les thématiques portant sur le projet « décolâge », la CPU et la dyslexie, l'IFC a organisé une **formation initiale des formateurs**. Cette formation a porté autant sur l'appropriation de compétences disciplinaires (connaissances et didactique de la discipline) que sur les compétences liées au métier de formateur. Dans le cas des formations dyslexie et « décolâge », la préparation a en outre comporté un lourd volet consacré au développement de la plateforme de formation, à son utilisation et à son suivi. Par ailleurs, pour **tous les formateurs, un suivi de type régulation et des formations sont organisés systématiquement** durant l'année.

Notons que certains formateurs (ceux qui sont détachés à l'IFC comme chargés de mission à temps plein uniquement) travaillent dans plusieurs domaines. L'idée dans ce cas est de s'appuyer sur les compétences développées dans un domaine pour les déployer dans un domaine apparenté.

Soulignons enfin que la régulation se fait aussi et de manière régulière avec les organismes de formation et les formateurs « externes ». Deux dossiers peuvent être mis en exergue actuellement à ce propos, celui de la formation initiale des **directeurs** et celui du **barème 501**, dans lesquels nous **co-construisons les adaptations** à mettre en œuvre.

Nos remerciements vont au Président de l'IFC et à ses administrateurs qui par leur soutien et leur engagement permettent, au quotidien, un accomplissement des missions dans la rigueur et l'enthousiasme.

ANNEXES

Annexe 1 – Rémunération, indemnités et jetons de présence des Administrateurs ; rémunération du fonctionnaire dirigeant

Le montant total des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 10 réunions du Bureau et des 5 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2011 s'élève à 21 098.32€.

Le détail de ces informations se trouve dans le tableau ci-dessous

Le montant brut de la rémunération du fonctionnaire dirigeant s'élève à 110 629.16€

.

JETONS PRESENCES CA + BUREAU du 01/01/2011 au 31/12/2011

NOM	125 euros * 1,5157 = 189,46 €						125 euros * 1,5460 = 193,25 €								Total brut	
	Bureau 1 27/01/2011	CA 1 03/02/2011	Bureau 2 10/03/2011	Bureau 3 07/04/2011	CA 2 03/05/2011	Bureau 4 12/05/2011	Bureau 5 09/06/2011	CA 3 21/06/2011	Bureau 7 18/08/2011	CA 4 25/08/2011	Bureau 8 15/09/2011	Bureau 9 10/11/2011	CA 5 24/11/2011	Bureau 10 8/12/2011		
BRAEKEN Reine-Marie		189,46						193,25	193,25			193,25	193,25	193,25	193,25	1.348,96 €
HERPHELIN Martine		189,46	189,46	189,46	189,46	189,46		193,25	193,25	193,25	193,25	193,25		193,25	193,25	2.300,05 €
HUBIN Jean-Pierre	189,46	189,46	189,46	189,46	189,46			193,25	193,25	193,25	193,25	193,25	193,25	193,25	193,25	2.493,30 €
VANDERKELEN Arlette	189,46	189,46		189,46					193,25			193,25				954,88 €
DAUBIE Eric											193,25	193,25	193,25	193,25		0,00 €
SOBLET José		189,46	189,46	189,46	189,46	189,46	193,25	193,25	193,25	193,25						1.720,30 €
PLAS Daniel	189,46	189,46			189,46	189,46	193,25	193,25	193,25	193,25				193,25	193,25	1.917,34 €
CAUSSIN André													193,25			193,25 €
CHARDOME Pascal		189,46			189,46				193,25		193,25			193,25		958,67 €
CHARLIER Evelyne					189,46			193,25		193,25						575,96 €
DE KEYSER Guy		189,46											193,25			382,71 €
DELFOSSÉ Philippe		189,46						193,25		193,25						575,96 €
DEMEUSE Marc					189,46					193,25						382,71 €
FERON Odette					189,46								193,25			382,71 €
GALLUCCIO Roberto		189,46								193,25				193,25		575,96 €
Gochel Christine		189,46			189,46			193,25		193,25				193,25		958,67 €
GODET Roger		189,46			189,46			193,25						193,25		765,42 €
HANSE Lise-Anne		189,46												193,25		382,71 €
KAUFMAN Chantal													193,25			193,25 €
LEGRAND Gérard					189,46					193,25				193,25		575,96 €
LETURCQ Didier		189,46						193,25		193,25				193,25		769,21 €
MAURISSEN Paul								193,25						193,25		386,50 €
SAMRAY Josette		189,46						193,25		193,25						575,96 €
VANDEUREN Raymond		189,46						193,25		193,25				193,25		769,21 €
WIBRIN Françoise		189,46			189,46			193,25		193,25				193,25		958,67 €

21.098,32 €

Annexe 2 - Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2009

2.1. Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau 2011/1 - 27 janvier 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 16 décembre 2009 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Plan comptable : adaptations permettant de prendre en compte les nouvelles missions confiées à l'IFC ;
4. Marché public de services : appel d'offres restreint portant désignation d'un commissaire aux comptes parmi les membres de l'IRE pour chacun des OIP de la CF – information relative à l'attribution du marché ;
5. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière ;
6. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 6.1. *Cas du « 3^{ème} Rendez-vous Ecoles et Nouvelles Technologies » - demande formulée par le Service général du Pilotage du système éducatif*
7. Calendrier des prochaines réunions ;
8. Divers ;
9. **Marché public de services : Formations en cours de carrière pour une période de trois ans**
 - 9.1. analyse des candidatures et proposition de sélection ;projet de CSC

Bureau 2011/2 – 10 mars 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 janvier 2011 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Marché public de services : journal de formations 2011-2012 – choix de la procédure et approbation du CSC ;
4. Personnel :
 - 4.1. Reprise du travail à temps plein de Madame Céline Vandebussche – analyse des conséquences sur le budget 2011 ;
 - 4.2. Examens du SELOR : information ;
5. Formation en cours de carrière :
 - 5.1. Projet CPU : information sur le suivi du dossier ;
 - 5.2. Projet Dyslexie : information sur le suivi du dossier ;
 - 5.3. Formation complémentaire spécialisant les enseignants qui se destinent à travailler dans un cursus bilingue (langue des signes- français) pour enfants sourds – courrier de Madame la Ministre M-D. Simonet ;
6. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 6.1. Université d'été du CIFEN : « Approche par compétences et réduction des inégalités d'apprentissage scolaire : de l'analyse des situations scolaires à la formation des enseignants » ;
 - 6.2. Fegepro : « 22e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié, France : L'Afrique plurielle : paradoxes et ambitions » ;
 - 6.3. La Province de Liège en collaboration avec la Direction de l'Egalité des Chances du Ministère de la Communauté française : réédition du colloque « Un garçon = une fille » ;
7. Contrat de gestion : nouveau projet ;
8. Calendrier des prochaines réunions ;
9. Divers ;
10. **Marché public de services : Formations en cours de carrière pour une période de trois ans**
 - 10.1. suivi des décisions de sélection

Bureau 2011/3 – Bureau électronique du 16 mars 2011

Point unique – Ajustement budgétaire

Bureau 2011/4 – 7 avril 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 10 mars 2011 et du Bureau électronique du 16 mars 2011 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Clôture provisoire des comptes – état des lieux ;
4. Formation en cours de carrière ;
5. Décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école : implication pour l'IFC de l'application de l'article 11, §1.
6. Personnel :
 - 6.1. Charges de mission – formateurs internes
7. Journal de formations 2011-2012 : suivi du dossier
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers

Bureau 2011/5 – 12 mai 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 7 avril 2011;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Marché public de services : réalisation et impression de la brochure de présentation de l'IFC et du journal de formations pour l'année scolaire 2011-2012– choix de la procédure et approbation du CSC
4. Marché public de services de formation pour les trois prochaines années scolaires : lots sans offre
5. Marché public de services : formation initiale des directeurs - choix de la procédure et approbation du CSC
6. Personnel : Charges de mission – formateurs internes – suivi du dossier
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers

Bureau 2011/6 – 9 juin 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 12 mai 2011;
2. Comptes 2010 : clôture des comptes – Rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
3. Démission du Cabinet de révision ScPRL Delbrouck, Cammarata, Gilles et associés ;
4. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
5. Reconduction du marché titres-repas pour la période de juin 2011 à mai 2012
6. Marché public de services : brochure de présentation de l'IFC à destination de tous les enseignants et agents des CPMS
7. Demande d'intégration dans l'offre de formations de l'IFC
 - 7.1. Analyse de la demande de la SBPMef (dit Congrès des Mathématique) ;
 - 7.2. Analyse de la demande de SCHOLA-ULB ;
 - 7.3. Analyse de la demande de CRIFA-ULG ;
 - 7.4. Analyse de la demande de la BNB ;
 - 7.5. Analyse de la demande de PAJ Scolaire ;
 - 7.6. Analyse de la demande de Coren ;
 - 7.7. Analyse de la demande de l'ONG Geomoun ;
 - 7.8. Analyse de la demande du Centre Interfaces-FUNDP ;
 - 7.9. Analyse de la demande du Service de Pilotage ;
 - 7.10. Analyse de la demande du Manège Mons Maubeuge ;
 - 7.11. Analyse des 3 demandes d'ALC ;
 - 7.12. Proposition de Jean-François NANDRIN.
8. Personnel : proposition d'engagement de Monsieur Sébastien Gilles (1er à l'épreuve du SELOR pour la fonction de comptable) ;
9. Convention de collaboration avec les centres de compétences de la Région wallonne (FOREM Formation) – reconduction ;
10. Calendrier des prochaines réunions
11. Divers
12. **Marché public de services de formation pour les trois prochaines années scolaires : premières analyses.**

Bureau 2011/7 – 5 juillet 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 9 juin 2011 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels ;
3. Demande d'intégration dans l'offre de formations de l'IFC :
 - 3.1. Analyse de la demande la Cellule Culture-Enseignement de la CF (Formation cinéma) ;
 - 3.2. Analyse de la demande d'EDUCAM
 - 3.3. Analyse de la demande de Frédéric Delcor (Salon Education)
4. Journée des opérateurs ;
5. Accord bilatéral avec le Val d'Aoste 2009-2010 : participation de l'IFC ;
6. Calendrier des prochaines réunions ;
7. Divers

Bureau 2011/8 – 18 août 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 5 juillet 2011 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels ;
3. Suivi des remarques du Collège des Commissaires aux Comptes ;
4. Budget initial 2012 ;
5. Plan de développement pour l'année 2012 ;
6. Rapport annuel d'activités : année 2010 ;
7. Information :
 - 7.1. Invitation à la journée des opérateurs du 12 octobre 2011 ;
 - 7.2. Brochure IFC 2011-2012;
8. Calendrier des prochaines réunions ;
9. Divers.

Bureau 2011/9 – 15 septembre 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 18 août 2011 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels ;
3. Demande d'intégration dans l'offre de formations de l'IFC ;
 - 3.1. Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Communauté française – Formation liée au Prix des Lycéens (déjà approuvée le 5 juillet 2011)
 - 3.2. Asbl Entre-Vues – Formation « A la philo, Citoyens ! Comment la philo avec les enfants forme les citoyens de demain ... philo en maternelle, primaire et secondaire »
 - 3.3. European Space Education Resource Office (ESERO) – Formation « Eveil scientifique : élaborer des séquences d'apprentissage – Exploiter en classe une visite dans un centre de diffusion des sciences et développer des compétences en sciences »;
4. Personnel :
 - 4.1. Formateur-trice interne :
 - 4.1.1. Engagement d'une formatrice en langues modernes – ¼ temps ;
 - 4.1.2. Analyse du nombre de prestations des formateur-trice-s en fonction de leur nomination ;
5. Calendrier des prochaines réunions ;
6. Divers.

Bureau 2011/10 – Bureau électronique du 20 octobre 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 septembre 2011 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels ;
3. Demande d'intégration dans l'offre de formations de l'IFC ;
4. Personnel :
 - 4.1. Passage en semaine volontaire de 4 jours de Marjorie Dozot
5. Calendrier des prochaines réunions ;
6. Divers.

Bureau 2011/11 – 10 novembre 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 septembre 2011 et du Bureau électronique du 20 octobre 2011;
2. Personnel :
 - 2.1. Proposition d'engagement à titre définitif de Madame Sophie FILEE (actuellement première sur la liste des membres du personnel ayant réussi l'épreuve du SELOR pour la fonction de secrétaire)
 - 2.2. Demande de passage en semaine volontaire de 4 jours à partir du 1er janvier 2012 de Madame Nathalie DELPORTE;
 - 2.3. Suivi du point 2 de la réunion du Bureau du 15 septembre 2011 (départ de deux pédagogues : Madame Violette GREGOIRE et Monsieur Denis NIESSEN) :
 - 2.3.1. Entretiens en vue du recrutement d'une personne pour un poste de pédagogue et d'une personne pour un poste administratif pour la cellule des pédagogues;
3. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels ;
4. Marché public de services : préparation et distribution des repas pour certaines formations – approbation de la procédure et du cahier spécial des charges ;
5. Calendrier des prochaines réunions ;
6. Divers.

Bureau 2011/12 – 8 décembre 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 10 novembre 2011 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Comptes 2010 – suivi des remarques des Commissaires aux Comptes ;
4. Budget :
5. Etat des comptes d'exécution à la date du 30 novembre 2011 ;
6. Proposition d'ajustements internes ;
7. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière pour l'année 2010-2011;
8. Programme de formation : demandes d'intégration de certains événements :
 - a. Haute école Léonard de Vinci : « colloque en didactique des sciences sur les démarches d'investigation en classe de sciences » ;
 - b. Science On Stage : « PlayFul Science 6 » et « The Solar Impulse, Inventing the future » ;
 - c. Entre-Vues asbl : « Animation d'ateliers de philosophie avec les enfants » ;
9. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
10. Divers ;

2.2. Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA - 2011/1 – 3 février 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 23 décembre 2010 ;
2. Plan comptable : adaptations permettant de prendre en compte les nouvelles missions confiées à l'IFC ;
3. Marché public de services : appel d'offres restreint portant désignation d'un commissaire aux comptes parmi les membres de l'IRE pour chacun des OIP de la CF – information relative à l'attribution du marché ;
4. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière ;
5. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 5.1. Cas du « 3ème Rendez-vous Ecoles et Nouvelles Technologies » - demande formulée par le Service général du Pilotage du système éducatif
6. Calendrier des prochaines réunions ;
7. Divers ;
8. **Marché public de services : Formations en cours de carrière pour une période de trois ans**
 - 8.1. analyse des candidatures et proposition de sélection ;
 - 8.2. projet de CSC ;

CA - 2011/2 – CA électronique du 23 mars 2011

Point unique : Budget ajusté 2011

CA – 2011/3 – 3 mai 2011

1. Approbation du procès-verbal du CA électronique du 23 mars 2011 ;
2. Formation en cours de carrière :
 - 2.1. Projet CPU : information sur le suivi du dossier ;
 - 2.2. Projet Dyslexie : information sur le suivi du dossier ;
3. Points présentés en urgence lors du Bureau du 7 avril 2011 (en vertu de l'art.17, §2,1 de l'AGCF du 13/02/2003 portant approbation du règlement organique de l'IFC) :
 - 3.1. Formation complémentaire spécialisant les enseignants qui se destinent à travailler dans un cursus bilingue (langue des signes- français) pour enfants sourds – courrier de Madame la Ministre M-D. Simonet ;
 - 3.2. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 3.2.1 Université d'été du CIFEN : « Approche par compétences et réduction des inégalités d'apprentissage scolaire : de l'analyse des situations scolaires à la formation des enseignants »
 - 3.2.2 Fegepro : « 22e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié, France : L'Afrique plurielle : paradoxes et ambitions » ;
 - 3.2.3 La Province de Liège en collaboration avec la Direction de l'Egalité des Chances du Ministère de la Communauté française : réédition du colloque « Un garçon = une fille » ;
 - 3.2.4 Association Belge des Professeurs de Physique et de Chimie : "49e Congrès pluraliste des Sciences" ;
 - 3.2.5 Service provincial de la Jeunesse de la Province de Hainaut « Le Handball – l'approche pédagogique en milieu scolaire à travers plusieurs séquences didactiques »
4. Clôture des comptes 2010 : information ;
5. Calendrier des prochaines réunions ;
6. Divers.

CA - 2011/4 – 21 juin 2011

1. Approbation du procès-verbal du CA du 3 mai 2011 ;
2. Comptes 2010 : clôture des comptes ;
3. Rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
4. Démission du Cabinet de révision ScPRL Delbrouck, Cammarata, Gilles et associés ;
5. Demande d'intégration dans l'offre de formations de l'IFC
 - 5.1. Analyse de la demande de la SBPMef (dit Congrès des Mathématiques) ;
 - 5.2. Analyse de la demande de SCHOLA-ULB ;
 - 5.3. Analyse de la demande de CRIFA-ULG ;
 - 5.4. Analyse de la demande de la BNB ;
 - 5.5. Analyse de la demande de PAJ Scolaire ;
 - 5.6. Analyse de la demande de Coren ;
 - 5.7. Analyse de la demande de l'ONG Geomoun ;
 - 5.8. Analyse de la demande du Centre Interfaces-FUNDP ;
 - 5.9. Analyse de la demande du Service de Pilotage ;
 - 5.10. Analyse de la demande du Manège Mons Maubeuge ;
 - 5.11. Analyse des 3 demandes d'ALC ;
 - 5.12. Proposition de Jean-François NANDRIN ;
 - 5.13. Analyse de la demande de la Mission Wallonne des Secteurs Verts.
6. Convention de collaboration avec les centres de compétences de la Région wallonne (FOREM Formation) – reconduction ;
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers
9. **Marché public de services de formation pour les trois prochaines années scolaires : analyses et décision d'attribution.**

CA - 2011/5 – 25 août 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2011 ;
2. Suivi des remarques du Collège des Commissaires aux Comptes ;
3. Budget initial 2012 ;
4. Plan de développement pour l'année 2012 ;
5. Rapport annuel d'activités : année 2010 ;
6. Information :
 - 6.1. Invitation à la journée des opérateurs du 12 octobre 2011 ;
 - 6.2. Brochure IFC 2011-2012;
7. Calendrier des prochaines réunions ;
8. Divers.

CA - 2011/6 – 24 novembre 2011

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 août 2011 ;
2. Formation des administrateurs ;
3. Demande d'intégration d'évènements :
 - 3.1. Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Communauté française – Formation liée au Prix des Lycéens (déjà approuvée le 5 juillet 2011) ;
 - 3.2. Asbl Entre-Vues – Formation « A la philo, Citoyens ! Comment la philo avec les enfants forme les citoyens de demain ... philo en maternelle, primaire et secondaire » ;
 - 3.3. European Space Education Resource Office (ESERO) – Formation « Eveil scientifique : élaborer des séquences d'apprentissage – Exploiter en classe une visite dans un centre de diffusion des sciences et développer des compétences en sciences » ;
 - 3.4. « Colloque sur l'école numérique » ;
 - 3.5. Colloque « les jeux dangereux, ce n'est pas du jeu ! Les jeux violents et jeux d'évanouissement : sensibilisation et intervention de crise ».
4. Formation en cours de carrière : Information – constitution des groupes de travail pour l'élaboration du programme de formations pour les thèmes et orientations de rang 2 ;

5. Formation initiale des directeurs : information sur l'état du dossier ;
6. Calendrier des prochaines réunions ;
7. Divers.
8. **Marché public de services de formation pour années 2011-2014 – suivi du dossier : attribution de l'offre du Rideau de Bruxelles.**

CA - 2011/8 – CA électronique du 22 décembre 2011

Point unique : ajustement budgétaire

**Annexe 3 – Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière
organisées en 2009-2010**

Voir CD

**Annexe 4 – Rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs –
volet commun à l'ensemble des réseaux- 2009-2010**

Voir CD

